



Diagnostic stratégique du Parc national des Pyrénées

30-12-2008

(MTP) PROSPECTIVE
MUTATIONS TERRITORIALES ET PROSPECTIVE

Jean-Guy Ubiergo
39 rue de la Concorde
31000 Toulouse
Té 1 : 06-84-71-23-78
Jeanguy.ubiergo@wanadoo.fr



Tour Polygone
265 av des Etats du Languedoc
34000 Montpellier
Té 1 : 04-67-02-29-02

Avertissement :

Le présent document permet, sur la base des objectifs retenus pour le diagnostic stratégique de retranscrire une lecture dynamique à la dimension du territoire du Parc National tout en étant attentif au caractère spécifique de chacune des vallées.

Les éléments du diagnostic s'appuient sur des données statistiques et contextuelles disponibles ainsi que sur une première série d'entretiens qui ont été effectués auprès des responsables techniques des Pays et de certaines Communautés de Communes.

Un cadrage méthodologique a été pris en amont afin de dégager des points d'observation suffisamment transversaux pour que puissent apparaître de vrais questionnements ouvrant sur des enjeux pertinents au regard du Parc National.

Les partis pris sont :

- **un diagnostic stratégique qui privilégie une vision prospective du territoire ;**
- **une mise en relation d'entrées thématiques « classiques » reprises dans le cahier des charges ;**
- **une sélection d'items parlants et illustratifs des dynamiques du territoire qui pourront servir dans le cadre de la concertation ultérieure.**

METHODOLOGIE

Le processus d'élaboration du diagnostic est proposé en deux étapes successives :

ETAPE 1 : PRODUCTION D'UN RÉFÉRENTIEL ACTUALISÉ DES ÉVOLUTIONS TERRITORIALES

OBJECTIF : Constituer une base d'informations autour de thématiques majeures sur les évolutions pressenties du territoire. Seules les informations les plus intéressantes au niveau des enjeux utiles à l'orientation de la Charte ont été ciblées. Des choix d'indicateurs actualisés viennent qualifier le contenu des thématiques. Cette construction prend ainsi la forme d'un travail de collecte et d'actualisation de données pertinentes sur l'ensemble du champ social, économique, de l'usage du territoire et de l'organisation de ses acteurs. C'est aussi une conception collaborative qui est ici mise en œuvre notamment par la mise en discussion de la grille A.F.O .M.

ETAPE 2 : DÉFINITION ET HIÉRARCHISATION DES ENJEUX CLÉS

OBJECTIF : Identifier les enjeux majeurs de chaque thématique par un système de grille d'analyse, Atout, Faiblesse, Opportunité, Menace (AFOM). Ces enjeux sont resitués dans des dynamiques plus larges dépassant le cadre strict du territoire étudié. Les dynamiques régionales, départementales, de Massif, les relations ville-campagne, les nouveaux rapports sociaux à la nature, les coopérations transfrontalières, constituent autant d'enjeux dont le territoire est susceptible de s'emparer dans la conduite de ses politiques territoriales.

Les éléments stratégiques de conclusion de ce travail sont présentés dans le document de synthèse finale issue des approches complémentaires du bilan et du diagnostic.

CHOIX THEMATIQUES POUR UNE VISION DES ENJEUX

*En bleu reprise des thématiques du cahier des charges élaboré par le Parc National.

1- APPROCHE DYNAMIQUE DES ÉVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES

ENJEU DE L'ATTRACTIVITÉ DES VALLÉES

*Analyse démographique
Flux nouveaux arrivants
Déplacements
Logements et habitats

2- EVOLUTION DES FILIERES ECONOMIQUES ET DES SAVOIR-FAIRE

ENJEU DE L'EMERGENCE DE NOUVELLES ACTIVITÉS

Situation socio-économique
Evolution emploi- activités
Filières économiques spécifiques (agriculture, bois-forêt, tourisme)

3- USAGE DES PATRIMOINES ET DE LEURS PRATIQUES

ENJEU DE LA STRUCTURATION DE L'ESPACE

Patrimoine et ressources du territoire (naturel et culturel)
Gestion des flux touristiques
Approche des paysages
Planification de l'espace - urbanisme

4- RESSOURCES ET RESEAUX DU DÉVELOPPEMENT

ENJEU DES MÉTHODES ET DES EXPÉRIENCES

Politiques de développement (milieu rural et développement local)
Les territoires de projets et le positionnement des Pays
Les partenariats potentiels
La production et la diffusion des compétences scientifiques
Formation d'un réseau de compétences

SOMMAIRE

APPROCHE DYNAMIQUE DES EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES

CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE SUIVANT LES ATTRACTIVITÉS RÉGIONALES

- Une montagne moins attractive que les espaces régionaux
- Des apports démographiques masqués par un vieillissement structurel

SITUATION CONTRASTÉE DES VALLÉES

- Une attractivité démographique contrastée
- La poursuite des tendances démographiques

ENJEU DE L'ATTRACTIVITÉ DES VALLÉES

- Vers une prise de conscience de l'accueil
- Une attractivité démographique concurrentielle
- Une attractivité qui appelle des politiques transversales

EVOLUTION DES FILIÈRES ECONOMIQUES ET DES SAVOIR-FAIRE

PARC NATIONAL FACE AUX EVOLUTIONS ECONOMIQUES DU MASSIF

- Vers une croissance modérée du tertiaire
- Portage de projet d'entreprise et situation de l'emploi

TERRITORIALISATION DES ECONOMIES DE FILIÈRE

AGRICULTURE

- Evolution des structures agricoles
- L'engagement vers la qualité des produits et des services
- La gestion du foncier
- La place du pastoralisme

TOURISME

- Les fondements d'une structuration touristique
- Les offres et la structuration des offices de tourisme
- La gestion de la fréquentation touristique
- L'internationalisation du tourisme

ENJEU DE L'EMERGENCE DE NOUVELLES ACTIVITÉS

- Une complémentarité économique avec le piémont
- Vers de nouvelles identités des métiers de la montagne

USAGE DES PATRIMOINES ET DE LEURS PRATIQUES

NOUVELLES DONNES CULTURELLES DU RAPPORT AU PATRIMOINE

- Point de vue et actualisation des enjeux
- Assise territoriale et fond documentaire du Parc National

EXPERIMENTATIONS ET USAGE DU FONDS DOCUMENTAIRE DU PARCF NATIONAL

- L'approche des espaces naturels
- L'approche des espaces pastoraux

- L'approche des espaces boisés
- L'approche des espaces urbanisables

ENJEU DE LA STRUCTURATION DE L'ESPACE

- L'approche par le paysage
- Paysage et concertation autour des politiques publiques

RESSOURCES ET RESEAUX DU DÉVELOPPEMENT

CONTEXTE DES POLITIQUES PUBLIQUES

- Positionnement et savoir-faire du parc
- La question du fonds documentaire

ELEMENTS D'ENJEUX ET DE STRATÉGIE DES PAYS

- Lecture des Chartes de Pays
- Vers une convergence des approches méthodologiques

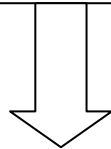
ENJEUX DES MÉTHODES ET DES EXPÉRIENCES

- Vers une approche du développement durable
- La question des cohérences des démarches territoriales

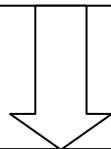
APPROCHE DYNAMIQUE DES ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES

ENJEU DE L'ATTRACTIVITÉ DES VALLÉES

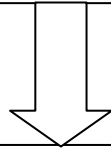
CONTEXTE D'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE



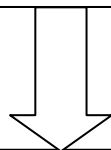
CONDITION DE RÉPARTITION ET DE DIFFUSION



NATURE DES FLUX DÉMOGRAPHIQUES



CONDITIONS DE DURABILITÉ DES PHÉNOMÈNES



**QUALIFIER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE
IMPACTS DANS LES ORIENTATIONS DU PARC NATIONAL**

ENJEU DE L'ATTRACTIVITÉ DES VALLÉES

1) CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE DU PARC NATIONAL SUIVANT LES ATTRACTIVITÉS RÉGIONALES.

Une montagne moins attractive que les espaces régionaux

	1990	1999	2007 estimations
AQUITAINE	2.795 830	2.908 359	3.123 000
MIDI-PYRÉNÉES	2.430 663	2.551 687	2.782 000
ZONE MASSIF		479.968	487.000
PARC NATIONAL		38.450	39.028

Sources INSEE 2008

Estimations 2007 EDATER (MTP) pour PNP

Les projections INSEE 2008 (recensement partiel) confirment une poursuite des attractivités régionales (+7,4% Aquitaine, +9% Midi-Pyrénées) lesquelles se vérifient également par les gains démographiques des départements pyrénéens sièges du Parc National (+3,5% pour les Hautes-Pyrénées, +4,6% pour Pyrénées-Atlantiques) par rapport au recensement de 1999.

L'intensité du gain démographique décroît au fur et à mesure que l'on s'éloigne des métropoles régionales et perd encore de son impact dès qu'on aborde la zone Massif. L'attractivité des territoires de montagne n'est plus que de +1,5% (valeur estimée 2007) pour la zone du Parc National. Ce faible gain (+577 habitants) confirme pourtant un renversement de tendance démographique déjà repéré en 1999.

Cette attractivité régionale se combine donc et appuie celle du Massif qui stabilise aujourd'hui une lente érosion de sa population autour des 487.000 habitants après des décennies d'exode.

Les vallées ne concourent pas toutes de la même façon à la stabilisation démographique du Massif pyrénéen Cette attractivité du Massif s'exerce de façon différentielle suivant les potentialités économiques et géographiques des vallées qui composent le territoire du Parc National des Pyrénées.

L'interprétation des évolutions démographiques du Parc National n'est donc pas isolée des différents contextes territoriaux plus globaux avec lesquels elle se constitue. Des approches comparatives entre espaces régionaux, départementaux de Pays ou de vallées valorisent des interprétations croisées d'un espace à l'autre comme l'émergence d'une vision d'ensemble.

Pas de vérité tranchée ou de généralisation statistique trop hâtive des données mais une interprétation ouverte aux réalités très contrastées d'une vallée à l'autre.

Avec 39.028 habitants estimés aujourd'hui, la population du Parc National représente 8% de la population pyrénéenne. Cette nouvelle attractivité démographique appelle un nouveau regard sur le territoire du Parc National

NOTA :

Le calcul de l'évolution démographique du territoire du Parc National a fait l'objet d'un travail d'estimation suivant les données émises par le recensement de l'INSEE au 1/5.

Nous avons à notre disposition des chiffres soit de 2004, 2005, 2006 ou 2007. L'objectif a été d'harmoniser l'ensemble de ces données pour une estimation 2007 et profiter ainsi au maximum des informations dynamiques présentes commune par commune.

Les données ne sont donc pas présentées à plat, mais saisies dans une perspective d'évolution du potentiel de chacune des communes.

Des vérifications ont été opérées en appelant directement certaines mairies.

Des apports démographiques masqués par un vieillissement structurel

L'arrêt d'une décroissance continue du Massif avec une stabilisation qui se confirme aujourd'hui ne renseigne pas sur la nature des mouvements démographiques en œuvre. Une lecture trop rapide occulterait même les enjeux majeurs qui se jouent sur ces territoires et qui touchent aux ressources humaines : que signifie par exemple de dire que la population reste « stable » ?

Si l'on aborde l'analyse démographique par l'observation des flux réels et non par les soldes qu'ils soient migratoires ou naturels (qui expriment une simple différence mais cachent les mouvements réels), notre approche ouvre sur une réalité bien différente.

L'évolution démographique du Massif sur une période de 30 ans démontre en effet qu'à côté d'une amplification du vieillissement qui demeure une donnée structurelle de sa population (31% > 60 ans soit 150.000 personnes – estimation sondage INSEE 2007), coexiste un mouvement d'apports de nouveaux arrivants (15 à 35% en 10 ans suivant la situation des vallées). Ce gain démographique se confirme aujourd'hui pour le territoire du Parc National.

Cet apport démographique est seul responsable de ce seuil d'équilibre aujourd'hui atteint que semblent par ailleurs confirmer les résultats partiels de 2007.

Dans ce qu'il faut alors nommer « brassage démographique », les territoires de montagne semblent exercer une attractivité non pas uniquement touristique mais aussi en termes de lieu de vie et d'activité pour de nouvelles personnes résidentes.

Cette lecture dynamique qui rend lisible ce renouvellement de population reflète une forte mobilité sociale et territoriale qui recompose en partie les contextes pyrénéens.

Ce constat démographique pose alors la question de la durabilité des apports observés et de leurs impacts dans la vie locale, c'est à dire des conditions de leurs réussites sur le long terme. (développement en partie enjeux et politique des Pays)

Suivant une synthèse des enquêtes et des études réalisées sur cette thématique (voir études SEGESA et (MTP) prospective sur le Massif 2000-2005), la nature et la qualification de ces apports démographiques se composent préférentiellement de personnes actives pour 63%, plutôt des familles avec enfants pour 40%, des personnes souvent qualifiées, 2% d'européens, généralement peu de retraités. Cette part des retraités semble aujourd'hui évoluer en 2007.

Ces constats se vérifient sur l'ensemble de la zone du Parc National qui accueille préférentiellement de jeunes actifs. Cette attractivité en partie induite par les besoins de services des zones touristiques pose la question de l'implication sur le long terme de ces ressources humaines à l'exemple de la gestion des compétences des saisonniers notamment (1800 emplois touristiques pour 54% de saisonniers en vallée d'Aure, 3.600 pour le Pays des Gaves cf : Diagnostics Pays 2008 – INSEE 2007).

Les vallées exercent aussi des attractivités démographiques sélectives. On constate ainsi que la part des actifs parmi les migrants est plus forte sur les hauts cantons touristiques (65% d'actifs sur Vielle-Aure, Arreau, Campan, Luz StSauveur, Laruns) qu'elle ne l'est sur Argelès-Gazost ou Accous qui accueillent semble-t-il une part plus importante de retraités (50% d'actifs parmi les migrants).

Ce gain démographique contribue fortement à l'équilibre structurel des populations locales souvent très vieilles (équilibre générationnel).

Parallèlement à ces gains, on constate un départ des jeunes générations pour leur formation professionnelle ou autres qualifications (moins de 20% de jeunes <20 ans) qui accentue directement l'indice de vieillissement de la population (+60 ans / - 20 ans).

Cette lecture par les flux démographiques donne un point de vue différent sur la perception de l'on peut avoir des mouvements démographiques pyrénéens dont la zone du Parc National est bien le reflet de la tendance générale. L'interprétation est finalement la perception d'un espace relativement ouvert qui trouve dans ces flux de personnes des ressources humaines et des capacités d'activités. La population pyrénéenne est en ce sens une population démographiquement brassée.

A côté de ces mouvements démographiques de fonds, coexiste des fluctuations saisonnières (résidences secondaires, tourisme,...) qui feront l'objet d'une analyse spécifique consacrée aux enjeux de la fréquentation touristique et sur son impact en matière de gestion de l'espace notamment.

2) SITUATIONS CONTRASTÉES DES VALLÉES

Une attractivité démographique contrastée

La présentation de ce contexte pyrénéen interroge sur les conditions de la diffusion de ces apports démographiques dans les vallées. L'évolution démographique est en effet très contrastée d'une vallée à l'autre suivant que l'on s'adresse à un contexte encore marqué par l'industrialisation (vallées d'Aure, vallée d'Aspe, vallée de Bigorre) ou si l'on cible plutôt les hauts cantons touristiques (Saint-Lary, Argelès-Gazost, ou Cauterets).

Le contexte d'évolution des bourgs impacte généralement sur l'évolution globale des vallées même si la croissance de certains villages contribue à un certain équilibre démographique. Ainsi, la déprise généralisée en Vallées d'Aspe et d'Ossau, perte pour Bedous (-9%), Lescun (-6%), Laruns (-5%) ou encore vers les Hautes-Pyrénées Luz-StSauveur (-4%), Gèdre et Gavarnie (-9%) et de façon étonnante l'évolution de Cauterets (-25%) affaiblit considérablement ces vallées.

A l'inverse des bourgs comme Argelès-Gazost (+1,3%), Arrens-Marsous (+8%), Pierrefitte-Nestalas (+3%), Bagnères de Bigorre (+1,8%) structurent et organisent une vie publique profitant souvent d'une situation de carrefour de vallée ou d'animation d'un contexte touristique comme StLary (+7%).

Pour les Hautes-Pyrénées, ces mouvements démographiques impactent dans les mêmes amplitudes les cantons de montagne que ceux du piémont qui enregistraient déjà un fort renouvellement démographique des communes entre 90 et 99 (6 pages INSEE octobre 2000). Pour les Pyrénées Atlantiques ce mouvement est plus faible pour les hauts cantons qui ne sont pas le siège de pôles économiques suffisamment attractifs.

Peu de généralisation possible dans l'interprétation de cette diffusion démographique si ce n'est l'attractivité ponctuelle des différents sites touristiques qui n'ont pas par ailleurs de véritable lien d'interdépendance d'une vallée à l'autre. Des continuités plus marquées sont le fait des fonds de vallées articulées à un bourg d'équilibre aux exemples déjà cités d'Argelès-Gazost ou de Bagnères-de-Bigorre..

Pourtant, quelques constantes apparaissent dans l'analyse des soldes migratoires et naturels qui composent l'essentiel de la lecture des évolutions démographiques :

Pour les zones de décroissance démographique :

- le poids endémique du vieillissement annule l'apport extérieur de population souvent important, rendant ainsi le bilan démographique négatif (Accous, Arudy, Luz St Sauveur).
- des facteurs connexes peuvent par ailleurs freiner cet apport démographique comme les concurrences autour du logement particulièrement pour les hauts cantons touristiques (Laruns, Luz-StSauveur, Vielle-Aure)

Pour les zones de croissance démographique :

- le solde naturel n'est jamais responsable à lui seul de la croissance démographique.
- l'apport extérieur de populations vient systématiquement compenser un solde naturel négatif et oriente une évolution démographique positive (Argelès-Gazost, Aucun, Arreau, Campan).

Ces apports sont en conséquence sources de nouveaux potentiels d'activités pour certaines vallées et apportent aussi une nouvelle vision des ressources locales . (développement partie enjeux).

On notera que l'équilibre démographique atteint aujourd'hui dans le territoire du Parc National est souvent le fait des petites communes, ce qui demande qu'une attention particulière leur soit accordée en matière de gestion de l'espace et de l'habitat.

La poursuite des tendances démographiques

Cette ressource démographique nécessaire à ces territoires structurellement déficitaires et fragiles, n'est pas à ce jour suffisamment prise en compte par les politiques publiques. Le contraste est excessivement saisissant entre attractivité régionale et zone de montagne.

La rénovation des villages et la mise aux normes de l'habitat par le biais d'OPAH notamment n'intègre pas par exemple la question de l'habitat locatif (part très faible de l'habitat des communes). Aussi le flux actuel repose d'une part sur des volontés individuelles soumises aux lois du marché de l'habitat dans un contexte touristique.

Les conditions de l'attractivité de cette ressource humaine passe nous semble-t-il par des orientations volontaristes d'un désir de rééquilibrage social et générationnel.

(chiffres du logement locatif à intégrer)

CANTONS	HABITANTS 99	HABITANTS 2007	VARIATION%
LESCUN	203	189	-6%
BEDOUS	580	526	-9%
ARUDY	2231	2248	+0,76%
LARUNS	1431	1365	-8%
ARRENS-MARSOUS	697	765	+8%
ARGELES-GAZOST	3247	3255	+1,3%
PIERREFITTE-NESTALAS	1260	1286	+3%
CAUTERETS	1316	1076	-18%
LUZ-STSAUVEUR	1107	1059	-4,3%
GEDRE	291	263	-9,6%
GAVARNIE	164	148	-9,7%
STLARY-SOULAN	1025	1104	+7%
BAGNÈRES-de-BIGORRE	8052	8201	+1,8%
CAMPAN	1475	1497	+1,5%

4) ENJEU DE L'ATTRACTIVITÉ DES VALLÉES

Vers une prise de conscience de l'accueil

Le constat semble établi que le maintien des populations valléennes dépend d'une prise de conscience urgente de la part des décideurs de s'engager dans une véritable gestion de ces apports démographiques (dossier LEADER en cours sur le Pays d'Oloron HtBéarn).

La valorisation des dynamiques démographiques semble en ce sens impulser un autre regard sur la montagne et ouvre in fine sur l'idée de perméabilité et d'accueil des territoires en rendant compte des mouvements qui les transforment et des nouvelles valeurs et potentiels qui en émergent (approche en terme de ressources humaines dans un milieu montagnard socialement fragile).

C'est certainement ici une image de l'identité pyrénéenne qui se joue dans la prise de conscience de ces apports démographiques même si pour beaucoup ils se jouent (30% d'entres eux) sur des redistributions des populations locales (dynamique de la construction).

Ces ressources démographiques sont généralement souvent sous-estimées (aucune étude en cours ni d'observatoire du phénomène). Elles sont pourtant source de véritables questionnements en matière de politiques publiques comme les orientations prises en direction de l'activité des saisonniers (politique du logement notamment portée par les Pays des Nestes et des Gaves)) ou le choix majeur du LEADER Pays d'Oloron-HtBéarn vers l'accueil de nouvelles populations. (développement dans le chapitre dédié à l'étude des politiques publiques de Pays).

Une attractivité démographique concurrentielle

L'analyse des flux de populations est indissociable de la nature des enjeux exercés par les évolutions économique et sociologique de l'espace montagne notamment en matière d'accès au logement qu'il soit en propriété ou locatif.

Les modes d'usage de l'habitat sont bien sûr en concurrence entre des locations touristiques et des logements à l'année même si des formes de mixité de l'offre sont aujourd'hui à l'étude sur certaines communes. La nécessité d'une orientation vers une politique de mise à disposition de logement locatif est un engagement partagé par de plus en plus de communes (avis sur PLU et part du logement locatif dans les communes, transformation gîtes en logements permanent,...).

Le bassin d'Argelès-Gazost par exemple rééquilibre aujourd'hui une partition entre résidences secondaires et principales alors qu'elle s'alignait plutôt vers un tourisme de villégiature entre 90 et 99, les chiffres actuels montrent un renversement de tendance.

Le choix du lieu de résidence en montagne ne peut pas être considéré comme une alternative à tout autre type d'installation rurale. Il est en conséquence important que soit valorisée l'image du Parc auprès de ces nouvelles populations résidentes (fêtes locales, représentation des nouveaux habitants dans les décisions locales...)

Une attractivité démographique qui appelle des politiques transversales

L'émergence de ces orientations vers l'accueil appelle de fait une transversalité des approches dans la mise en œuvre d'une politique efficace qui sollicite autant des connaissances économiques en matière de gisement d'activités qu'un positionnement sur des politiques du logement et de l'orientation des espaces bâtis (répartition RS / RP, politiques d'orientation du locatif,...).

Cette coordination des compétences qui n'existe sur aucun territoire constitue certainement un des enjeux majeurs en matière de coordination d'une conduite de politique publique par les territoires. Le traitement des enjeux quand il existe se fait aujourd'hui de façon dissociée.

En termes de liens générationnels, ces apports démographiques se combinent aux besoins de services des populations vieillissantes (10 à 15% de personnes > 75 ans).

ELEMENTS DE SYNTHÈSE : APPROCHE DES EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES ENJEU DE L'ATTRACTIVITÉ DES VALLÉES

La composante démographique révèle finalement des conceptions différentes du développement des vallées que soulignent notamment les choix d'orientations résidentielles entre logement touristique et permanent.

Cette approche démontre que le développement de résidences touristiques ne doit pas être une option unidirectionnelle mais doit se compléter par une place accordée au développement d'une vie locale que traduit la volonté d'accueil de populations permanentes et actives.

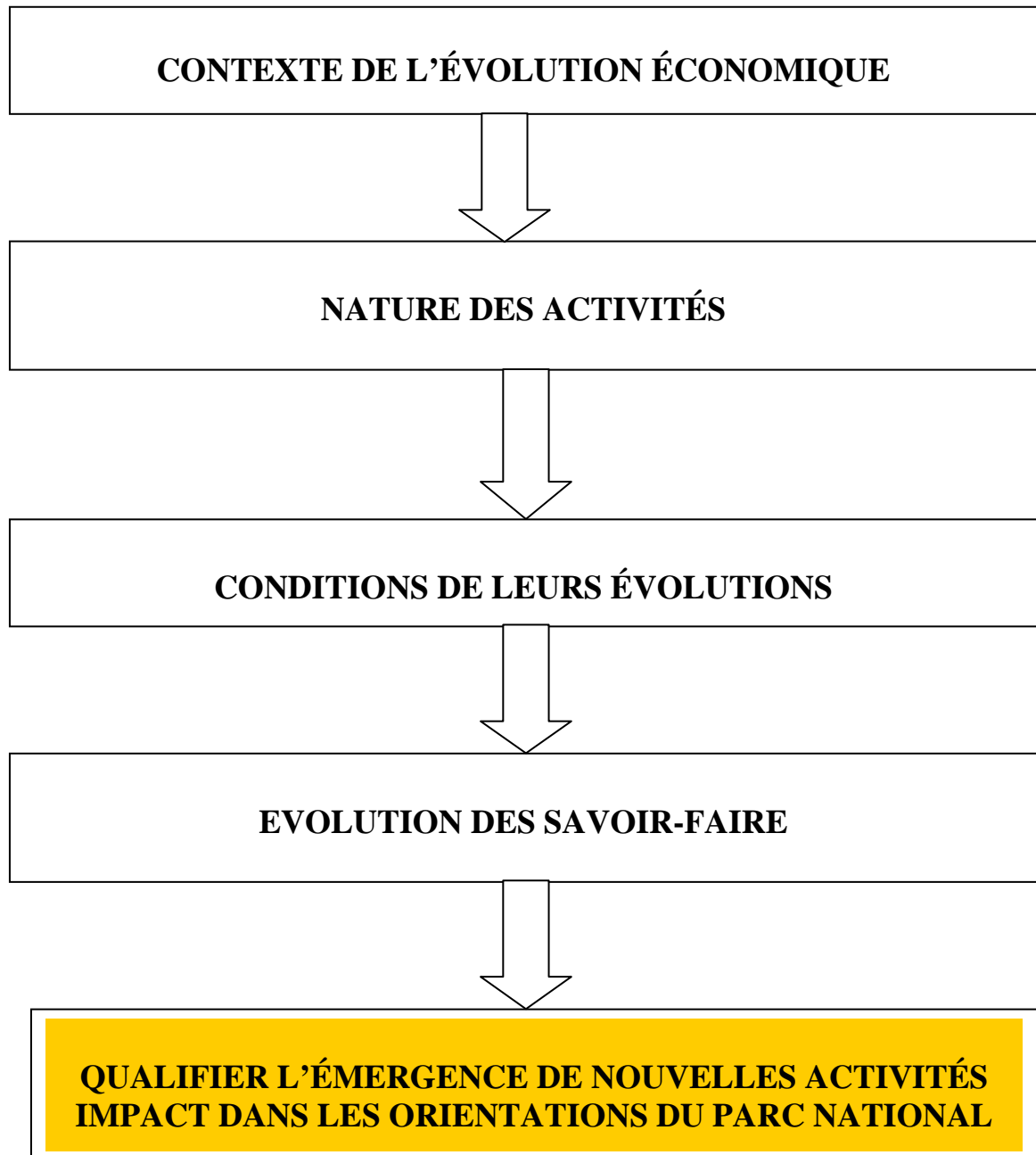
La place du Parc National dans l'une et l'autre des configurations peut être très différente: d'actions de police de l'environnement sur des pressions touristiques trop fortes, le Parc peut aussi s'investir dans un développement économique concerté dans un respect partagé de l'environnement avec les populations et activités économiques locales.

L'engagement du Parc National dans une politique d'accueil de nouvelles populations peut contribuer à veiller à cet équilibre fructueux entre développement touristique et vie locale. Il est préférable d'avoir une montagne vivante et habitée que d'être le gestionnaire d'une répartition optimale des flux touristiques.

Impliquer les populations locales et particulièrement les nouvelles populations résidentes dans des approches environnementales c'est construire des potentiels de savoir-faire et de connaissances qui seront des relais évidents et des partenaires essentiels pour le Parc National.

ÉVOLUTIONS DES FILIÈRES ET DES SAVOIR-FAIRE

ENJEU DE L'ÉMERGENCE DE NOUVELLES ACTIVITÉS



ÉVOLUTIONS DES FILIÈRES ET DES SAVOIR-FAIRE

ENJEU DE L'ÉMERGENCE DE NOUVELLES ACTIVITÉS

1) LE PARC NATIONAL FACE AUX ÉVOLUTIONS ÉCONOMIQUES DU MASSIF

Vers une croissance modérée du tertiaire

L'approche économique est abordée suivant le même principe que celui appliqué dans l'analyse démographique : le recul des offres d'emplois (fait conjoncturel des chiffres du tourisme 2007) ne doit pas masquer un important renouvellement de l'appareil productif et une créativité d'entreprises qui ouvre sur une toute autre lecture du tissu économique qui demeure tout de même fragile mais réactif.

Le constat de l'érosion de l'emploi auquel est corrélé un léger recul du chômage ne doit pas être entièrement attribuable à la baisse d'activité enregistrée par le tourisme entre 2006 et 2007 soit 20% de fréquentations en moins. Des causes plus profondes sont certainement à rechercher dans les mutations de l'appareil productif local.

En faisant la corrélation avec le gain démographique 99-2007, on peut dire que le nombre d'actifs progresse plus vite que l'emploi local. Les territoires sont donc confrontés à un déficit d'offres d'emploi qui est un facteur limitant majeur du développement.

Ce recul de l'emploi touche d'abord les emplois non salariés (agriculteurs, artisans, commerçants,...) et n'est que partiellement compensé par une substantielle hausse de l'emploi salarié (1 emploi non salarié sur 5 a disparu entre 99 et 2007 sur la zone).

Cette baisse d'activités ne doit pas occulter un mouvement de créations d'entreprises particulièrement favorable pour 2007 pour le département des Hautes-Pyrénées qui enregistre une hausse de 17% soit 1 point de plus que Midi-Pyrénées et 4 par rapport à la moyenne nationale. Ce mouvement est très actif en zone montagne. Ce dynamisme se vérifie aussi pour les Pyrénées-Atlantiques mais diffuse moins dans les vallées et se développe plutôt en piémont.

Sur ce registre, des chiffres récents publiés par le Comité Départemental du Développement Economique des Hautes-Pyrénées donnent pour la période 97-2007 une hausse de 47% des créations d'entreprises sur le département (pour une entreprise qui disparaît, 1,39 se crée – indice France 1,49).

Les services représentent le secteur le plus dynamique. Près d'une création sur 2 intègre ce secteur d'activité. Par ailleurs la taille des activités créées reste réduite. En effet, le nombre de structures n'ayant aucun salarié est très élevé (90% non pas de salarié). Cette proportion est moins importante au niveau régional avec 87% et 86% en moyenne nationale.

La faiblesse du tissu économique tient certainement à ce paradoxe : alors que la création d'entreprises est la seule à maintenir un potentiel employeur important devant notamment la diminution progressive des salariés du public (37% à 35% 90-99 sur l'ensemble du Massif), elle ne semble pas aujourd'hui assurer cette fonction en créant préférentiellement des unités d'entreprises unipersonnelles. L'offre d'emplois salariés repose donc sur un petit nombre

d'unités présentes par vallée au sein desquelles le secteur de l'agro-alimentaire est particulièrement représenté.

Par ailleurs, ce potentiel entrepreneurial reste relativement faible pour les Pyrénées avec 34% comparé aux Alpes 42% ou les Vosges 49% (chiffres INSEE 99). Ce potentiel est pourtant en augmentation constante depuis 90 (19%) et a gagné +15% de 90 à 99. Cette progression semble se poursuivre aujourd'hui comme l'attestent les chiffres déjà mentionnés au niveau des départements pour 2007.

Portage de projets d'entreprise et situation de l'emploi

Le potentiel employeur repose donc sur une part très faible d'entreprises qui se positionnent préférentiellement dans le domaine du tertiaire et notamment autour de la trilogie : cafés, hôtels, restaurant même si les bourgs continuent de développer un secteur secondaire actif grâce à au secteur du bâtiment (artisans,...). Ce dernier opère au même titre que l'ensemble des secteurs une évolution de ses savoir-faire (place des nouveaux matériaux, normes HQE, énergie renouvelable,...).

1 création sur 2 intègre le secteur tertiaire.

22% des créations d'entreprises sont liées au commerce.
20% sont liées à la construction.

La montée en puissance des activités tertiaires multiplie aujourd'hui les facettes d'une nouvelle organisation de l'emploi et des savoir-faire. De nouvelles niches économiques se créent qui sont souvent l'expression de mutations importantes qui touchent aussi à l'exercice de métiers traditionnels (agriculture, sylviculture, artisanat,...) ou qui accompagnent l'émergence de nouveaux champs d'activités comme celui des TIC (Place du CETIR,...) ou le positionnement de services en liens de plus en plus explicite à l'environnement...

Le tertiaire regroupe 72% des emplois salariés, mais sa progression reste aujourd'hui plus modérée par rapport aux évolutions fulgurantes 90-99. Ce domaine se confronte à son tour à une forte concurrence du développement de son activité.

La montée en puissance de l'initiative privée, notamment par le développement du portage de projets individuels pose la question de leur mise en synergie avec des activités similaires ou complémentaires pour venir conforter l'émergence de nouvelles filières et réseaux économiques (évolution des métiers de la montagne, évolution des offres touristiques, nouveaux créneaux de l'artisanat, place des nouvelles technologies, place des métiers de l'environnement,...)

Les conditions d'embauche reflètent ce profil économique du tissu local : suivant les déclarations uniques d'embauche de l'URSSAF des Hautes-Pyrénées, 78,9% des embauches se font dans les services (1/3 services aux particuliers, 1/5 éducation, santé, action sociale)

Les CDI (contrat à durée indéterminé) représentent 22% des offres totales, 48,9% des offres sont des contrats de 1 à 6 mois...

Cette précarité de l'emploi se retrouve dans celle des revenus (45% des ménages sont imposables-diagnostic Pays des Gaves – Pays d'Oloron – INSEE 2007).

Dans ce contexte économique, dans quelle mesure le Parc National peut-il devenir un dynamiseur de l'emploi dans les secteurs qui lui sont propres comme celui des métiers de l'environnement ? Des pistes de réflexions sont à ouvrir semble-t-il dans ce sens là.

CRÉATION D'ENTREPRISES 2007

CANTONS	Industrie	Construction	Commerce	Services
ACCOUS	nc	nc	nc	nc
BEDOUS	nc	nc	nc	nc
ARUDY	nc	nc	nc	nc
LARUNS	nc	nc	nc	nc
ARGELES-GAZOST	3	7	16	46
AUCUN	0	2	0	10
LUZ-STSAUVEUR	2	3	0	25
BAFGNÈRES-BIGORRE	4	10	17	42
CAMPAN	4	4	3	14
VIELLE-AURE	0	2	3	23

2) TERRITORIALISATION DES ÉCONOMIES DE FILIÈRES

SITUATION DE L'AGRICULTURE

L'évolution des structures agricoles

L'analyse socioprofessionnelle confirme la mutation structurelle très profonde des économies montagnardes avec une perte de -26% des actifs agricoles 99-2007, passant d'une représentation de 10,3% à 6,9% sur l'ensemble du Massif. (-22% sur la même période sur pays des Gaves et vallées d'Aure, moindres pertes en vallée d'Aspe -19%).

Cette perte d'actifs s'accompagne d'une augmentation de la taille des exploitations (+50% > 20ha) et d'une concentration de l'activité agricole sur certaines communes alors que d'autres perdent le siège de la dernière exploitation du village. La zone du Parc National totalise autour des 1000 exploitations dont la moitié d'entre elles fonctionne sur des systèmes économiques de double activité.

Cette variabilité des conduites d'exploitation répond d'une part aux surfaces disponibles des exploitations et d'autre part est symptomatique d'une mutation importante de l'activité même vers les services (tourisme, hébergement, vente directe,...).

D'un point de vue structurel, 1/2 de la SAU est mise en valeur par des personnes de + 50 ans. Beaucoup de candidats à l'installation > 40ans se retrouvent sans aide directe. En matière de représentation professionnelle, on assiste à une montée en puissance d'une classe intermédiaire des 40 et 60 ans, avec une chute des conjoints cotisants MSA (épouse salariée, aide familial,...).

Dans ce contexte économique difficile sur le plan de la mobilisation foncière et du montage d'une structuration économique, les reprises d'exploitations demeurent peu fréquentes et sont parfois le fait des petits enfants ou d'une structuration foncière par de nouveaux arrivants sur la base d'une habitation en propriété.

Une des conséquences directes est que les zones intermédiaires souffrent prioritairement de cette déprise agricole alors que la concurrence s'exerce sur les fonds de vallées avec le foncier à bâtir. Cette situation fait souvent évoluer les systèmes d'élevage en les rapprochant des standards classiques pas forcément liés à une gestion essentiellement extensive des espaces. On assiste ainsi à des cultures de fourrage en fond de vallée couplées à un usage de l'estive vue comme une ressource bon marché. Dans cette approche les zones intermédiaires sont délaissées car elles ne représentent plus ce complément indispensable à l'exploitation de fond de vallée. Les zones intermédiaires ne jouent plus leur rôle d'ajustement des ressources fourragères entre fond de vallée et estives.

Même si l'on n'enregistre pas forcément de recul net de la SAU (-5% 2000-2007), les systèmes d'élevage se recomposent aujourd'hui sur de plus grosses unités (regroupement du parcellaire et des cheptels).

Parallèlement, la pluriactivité reste très importante dans le secteur agricole notamment en haute montagne. Cette pluriactivité prend aussi la forme de diversifications agricoles vers le tourisme et la valorisation des produits par vente directe, comme la reconversion des granges en gîtes (réorientation de l'usage du patrimoine agricole).

Par ailleurs, l'évolution vers des travaux forestiers (+5,9% 2005-2008) ou vers des travaux à façon de maintenance rurale (+3,8% 2005-2008) marque des mutations importantes du savoir-faire agricole vers des gestions d'espaces collectifs (entretiens des espaces communaux, déneigement de village,...).

L'engagement vers la qualité des produits et des services

Présentée encore comme une activité traditionnelle, l'agriculture a largement opéré une mutation dans la qualité de ses productions en s'ouvrant parallèlement vers des activités tertiaires. Cette constatation est d'autant plus vraie en zone touristique ou les exploitations pratiquent la vente directe de produit à la ferme (33% en vallées d'Aspe et Ossau, 20 à 25% pour les vallées des Gaves et des Nestes)

La production sous signe de qualité structure une culture traditionnelle en zone béarnaise (40 à 60% des exploitations souscrivent à l'AOC fromagère Ossau-Iraty – chiffres INSEE 2000), alors qu'une organisation moins forte est lisible sur les vallées centrales plus tournées vers de l'accueil touristique à la ferme (moindre adhésion des éleveurs à l'AOC Barèges-Gavarnie pour la production de mouton de 18 mois). Des modes de transformation fromagères en estive notamment présentent traditionnellement dans le Béarn valorisent particulièrement la qualité et l'aménagement des espaces pastoraux qui est une politique active du Parc National.

Les circuits de vente sont généralement bien structurés par une complémentarité des produits de terroir de qualité autour de GIE de promotion (cidre, fromages, porc noir par exemple en vallée d'Aure). Ces démarches sont souvent soutenues par la Mission Agroalimentaire Pyrénées et particulièrement suivies par le Parc National dans le cadre de la communication commerciale des AOC. Cette valorisation des produits locaux par le lien constitué entre production et entretien de l'espace devrait faire l'objet d'un travail de communication plus soutenue (fromage et agneaux d'estive pour connaisseurs,...).

Mais ces produits fermiers n'accèdent pas souvent à des niveaux de production suffisants pour être lisibles sur un marché élargi et se recentrent donc sur des marchés locaux pour une clientèle touristique ou des circuits de connaisseurs. Pour autant un effort de dessaisonnalité s'impose pour toujours mieux caler les productions sur la saison de fréquentation touristique et de pic de clientèles.

Cette qualité des produits participe bien sûr de l'accueil touristique comme de la valorisation de l'espace montagne. Cet engagement dans la gestion de l'espace devient un axe structurant de l'agriculture d'aujourd'hui (Incitation du Parc sur zones intermédiaires).

La gestion du foncier

La concurrence active sur le foncier montagnard menace directement l'usage agricole de l'espace car les prix pratiqués sont entièrement déconnectés d'une possible rentabilité agricole. Quand ils n'en sont pas les premiers promoteurs, cette situation entraîne une crise des systèmes d'élevage et appelle une adaptabilité des systèmes d'exploitation vers des ressources extérieures.

Ce manque de surface agricole qui traditionnellement donnait lieu au système de gazaille (hivernage en plaine d'une partie des troupeaux), se transforme de plus en plus aujourd'hui en un apport extérieur de fourrage lié au système de subventions.

Le maintien de l'élevage en montagne est certainement à trouver dans une actualisation des complémentarités entre exploitations de plaine et de montagne : ce principe est déjà très actif et adopté par de nombreuses exploitations pratiquant l'élevage extensif. C'est encore ce système là qui génère les plus gros cheptels.

Généralement, le recul des terres agricoles est d'autant plus lisible que la construction s'exerce sur les fonds de vallée où l'urbanisation trouve un espace à moindre coût (absence de terrassement). Les taux de constructions neuves dans les cantons d'altitude sont de 13,8%, chiffre comparable à celui de la périurbanisation 14%.

Les réponses apportées par les PLU (trop peu nombreux en zone montagne, soit 20% des communes) essaient d'orienter leurs réflexions vers une approche du développement durable. Les échelles d'intervention des PLU sont de plus en plus jugées insuffisantes au vu des liens d'interdépendances d'une commune à l'autre. Une gestion plus globale de l'espace à des échelles intercommunales semble aujourd'hui être retenue par certaines vallées (exemple vallée d'Aspe notamment).

On peut remarquer par ailleurs que le pourcentage de communes du Parc National couvertes par un PLU ne sont pas plus nombreuses qu'ailleurs ce qui montre qu'il n'y a pas de protection particulière de la part du Parc National sur la problématique urbanisme. On sait par ailleurs l'engagement du Parc en matière de rénovation de l'espace public (place de village, petit patrimoine rural,...) de sentiers découvertes, mais pas encore d'engagement aujourd'hui sur une approche globale de l'espace. Une gestion raisonnée de cette ressource foncière à l'échelle des vallées pourrait engager le Parc National dans une approche innovante (Cf : place du paysage dans l'approche territoriale).

Alors que l'engagement des communes de montagne dans des PLU ne concerne que 20% d'entre-elles il est urgent que devant la pression qui s'exerce actuellement sur certaines vallées (Vallées des Gaves, Aure,...) une incitation à des engagements intercommunaux soit prise en charge par des actions spécifiques du Parc National.

La place du pastoralisme

Les unités pastorales souvent propriétés communales ou syndicales représentent près de la moitié (24000 ha) de la surface de la zone coeur du Parc National et plus de la moitié de la superficie de la zone d'adhésion prioritaire (124.000 ha).

Elles totalisent 269 unités dont 156 dans les vallées béarnaises. Ces estives sont la base d'une conduite extensive de l'élevage qui repose sur des savoir-faire spécifiques liés à l'usage de cette ressource herbagère complémentaire des surfaces d'exploitation de vallée.

La mise à niveau aux normes européennes des équipements pastoraux (cabane, saloir, point d'eau, salle de fabrication du fromage,...) est l'enjeu de politiques spécifiques menées par le Parc National en partenariat étroit avec les professionnels : 40 cabanes fromagères remises aux normes en Béarn, 35 abris pastoraux constituant autant de refuges et de lieux de vie occasionnels en Pyrénées centrales (données PNP 2007). L'objectif est certainement de maintenir une tradition vivante qui doit parallèlement ouvrir sur une actualisation de compétences des éleveurs et des bergers notamment en matière de protection des milieux (formation à l'écobuage, acquisitions de compétences en environnement dans le cadre de natura 2000, concertations autour des diagnostics pastoraux...).

La baisse des actifs agricoles a des conséquences évidentes sur la gestion des estives et la baisse des effectifs transhumants locaux. Cette déprise se vérifie ainsi dans le chargement UGB des estives quand certains groupements font appel à une « bourse aux estives » (vallées d'Aure, Aspe, Ossau) pour solliciter un apport extérieur de bétail suivant des traditions bien ancrées. Ainsi sur une estimation de 1.962 éleveurs transhumants pour l'ensemble du Parc National (chiffres PNP 2008), la moitié sont des éleveurs extérieurs aux vallées pyrénéennes qui pratiquent ainsi une complémentarité plaine/montagne.

Ces apports extérieurs sont ainsi aujourd'hui aussi importants que l'apport des troupeaux locaux (pour vallées du Béarn : 80% de bétail local en 1986, contre 59% en 2007, 58% de troupeaux extérieurs pour la seule vallée d'Aspe - chiffres PNP étude pastorale 2007).

Ces apports extérieurs sont à nuancer suivant que l'on s'adresse aux effectifs ovins ou bovins. Les effectifs ovins transhumants (valléens et extérieurs) semblent en baisse dans la

zone Parc (déjà -4277 têtes en 2000 pour les Hautes-Pyrénées et -1409 têtes pour les Pyrénées Atlantiques). Cette baisse s'est aujourd'hui plus rapidement accentuée pour les Pyrénées Centrales que pour le Haut-Béarn. Les effectifs bovins sont généralement en hausse dans les Hautes Pyrénées et se maintiennent en Pyrénées Atlantiques qui demeure un territoire de tradition brebis laitières.

Sur la répartition des troupeaux et le chargement hectare, des choix privilégiés se portent souvent sur certaines estives plus accessibles que d'autres. Des cas de surpâturages sont dus soit au mode de gestion de l'équipements des cabanes (lieux d'une traite journalière), soit à l'absence de conduite des troupeaux sur des espaces de valeur herbagère moins appétente, soit à des rotation de pâture qui ne sont pas assurées entre bovins, équins et ovins. Des études sur le sujet peuvent ouvrir un nouveau champs de recherche venant compléter les apports des diagnostics pastoraux.

SITUATION DU TOURISME

Les fondements d'une structuration touristique

Avant l'industrialisation du Massif du XX^e, le thermalisme a fondé les premières clientèles touristiques autour d'établissements prestigieux (Bagnères-de-Bigorre, Cauterets, les Eaux-Bonnes) offrant aux curistes des hébergements principalement en hôtels qui sont souvent inscrits aujourd'hui au titre du patrimoine bâti. Les capacités hôtelières en baisse aujourd'hui (-8,5% en zone montagne) sont encore le fait de ces villes thermales (Bagnères 445 ch, Cauterets 395 ch, Argelès-Gazost 273 ch).

La diversification de l'offre d'hébergements s'est poursuivie suivant les orientations économiques et l'exploitation de nouvelles ressources (stations de ski, randonnée,...) comme l'attractivité des vallées pour les villégiatures en résidences secondaires.

Aujourd'hui l'offre en lits marchands est sensiblement égale aux potentialités d'hébergement des résidences secondaires sur la zone du Parc National (pour 2007 115.700 lits marchands et 114.500 en résidences secondaire pour les Hautes Pyrénées). Ces chiffres restent à compléter pour le Béarn bien que mise à part la station thermale des Eaux-Bonnes peu de pôle touristique existe sur ces vallées.

Le tourisme populaire s'est particulièrement développé avec les campings et les logements à caractère social comme les colonies de vacances très présentes en vallées d'Argelès-Gazost. Ce type d'hébergement tend aujourd'hui à diminuer (-1% 2006-2008) même s'il offre un service toujours amélioré.

Aujourd'hui, malgré des requalifications importantes qui ont touchées les meublés de tourisme (« Clévacances » ou « Gîte de France »), l'offre touristique hérite des conceptions qui l'ont précédée en oeuvrant vers une qualification toujours plus ciblée de son offre.

La qualification de l'offre par des « Résidences de Tourisme » s'inscrit dans une volonté d'attractivité d'une clientèle internationale (95% de la clientèle est d'une proximité régionale). Cette stratégie en oeuvre réoriente et qualifie les potentialités de cette zone centrale des Pyrénées en enregistrant une croissance de 38% entre 2006 et 2007 soit 12000 lits représentant un potentiel équivalent à celui des hébergements à caractère collectif et social.

Cette croissance réoriente les offres d'hébergements vers l'international en proposant des prestations de qualités. Elle est par ailleurs symptomatique d'une force d'investissements privés présente sur cette zone à forte valeur ajoutée environnementale. Par ailleurs, des

rebondissements et des orientations stratégiques intéressantes sont à attendre dans la poursuite des investissements face à la crise financière et immobilière actuelle...

Les offres et la structuration des Offices de Tourisme

L'économie montagnarde du Parc National est largement axée sur le développement du tourisme et les services qui lui sont associés. Cette économie est aujourd'hui en pleine restructuration notamment autour d'une plus forte lisibilité des Offices de Tourisme qui devient une priorité des Régions. L'objectif est de faire émerger une offre touristique globale pyrénéenne. Sur ce point, l'affichage Parc National « des Pyrénées » participe de cette identification globale.

Par l'impulsion des structures de Pays (Nestes, Gaves, Oloron), une synergie à l'échelle des vallées sont en cours d'élaboration avec les Offices de Tourisme et devient même une priorité des CPER 2007-2013. Sous réserve de vérification, le Parc National n'est pas à ce jour impliqué dans cette restructuration des O.T.

En matière de structuration touristique, des complémentarités territoriales avec les versants espagnols est en cours de constitution notamment par des dossier INTERREG IVA. (exemple INTERREG vallée des Nestes). Cette complémentarité est un potentiel important pour la zone du Parc National qui est bordée par deux tunnels celui de Bielsa en vallée d'Aure, celui du Somport en vallée d'Aspe auxquels peuvent être ajouté le col du Pourtalet en vallée d'Ossau.

La question du rôle du Parc National dans la structuration d'une offre commune « Pyrénées » est posée. Elle pourrait par ailleurs concerner les deux versants pyrénéens en incluant le Parc d'Ordesa.

La gestion de la fréquentation touristique

Ce chapitre fait référence au travail universitaire conduit en 2007-2008 relatif à « l'observation de la fréquentation touristique du Parc National des Pyrénées : vers une meilleure protection de l'espace ». il participe ici d'une lecture de l'économie touristique mais sera repris en tant qu'élément stratégique dans le chapitre de la structuration de l'espace montagnard.

Depuis les années 1980, les gestionnaires de l'environnement et de l'aménagement de l'espace réalisent des études de suivi de la fréquentation touristique. Ces études constituent de véritables outils de gestion et de connaissance des flux touristiques pour les Parcs Nationaux. Ils ont l'objectif de favoriser l'équilibre entre les activités humaines et la biodiversité, principale vocation des espaces naturels protégés.

Le Parc National des Pyrénées s'est doté en 1999 d'un observatoire de la fréquentation touristique pour la saison estivale (juin-septembre). Sur l'ensemble des Parcs Nationaux français, le Parc National des Pyrénées est le seul à réaliser un suivi annuel de l'évolution de la fréquentation. Cependant, depuis 2005 l'observatoire connaît des dysfonctionnements ce qui l'a conduit à ne pas éditer officiellement les enquêtes de fréquentation. Ces constats soulignent les difficultés de fonctionnement de l'observatoire du Parc. Son utilisation n'ayant pas été renouvelée depuis 2005, il s'avère nécessaire d'en connaître les causes.

L'enquête de suivi quinquennale comprend deux volets :

✓ un **volet qualitatif** portant sur la connaissance des profils, des comportements, des perceptions et des attentes des visiteurs questionnés sur les sites d'accès au Parc national des Pyrénées. Cette connaissance a pour objectif de mieux accueillir ces visiteurs en

tenant compte de leur diversité. Ce volet consiste également à identifier la notoriété et l'image du Parc national des Pyrénées en tant que destination touristique.

- ✓ un **volet quantitatif** portant sur la connaissance de la répartition et l'évolution spatiale et temporelle de la fréquentation. Ce volet consiste également à mesurer les éventuelles pressions qui s'exercent sur certaines parties du territoire. Ainsi les données recherchées sont :
- les flux routiers : le nombre de véhicules en stationnement sur les sites touristiques et le nombre de visiteurs,
 - le nombre de promeneurs-randonneurs sur certains sentiers,
 - le nombre de nuitées dans les refuges,
 - le nombre de visiteurs dans les maisons du Parc national des Pyrénées et les conditions météorologiques

Sur les raisons du dysfonctionnement, apparaît un problème de protocole d'analyse tant sur les périodes ciblées (pourquoi juin-septembre et pas aussi d'avril à mai pour comptabiliser et connaître dans ses finalités une fréquentation de plus en plus présente au printemps) que sur les raisons du comptage et des lieux de comptage. Sur ce point il apparaît évident que les phénomènes repérés sur un site sont peu transposables à d'autres.

Pour devenir un véritable outil d'aide à la décision, la nouvelle conception d'un observatoire qui devrait se mettre en place dans le cadre de la nouvelle Charte doit être plus rigoureux dans la relation entre les questions qui se posent en matière de gestion de l'espace et les connaissances que l'on souhaite en extraire. Les protocoles expérimentaux devront être plus rigoureux afin de permettre le recueil de données exploitables au delà des comptabilités strictes de flux.

La fréquentation touristique pourrait être proposée comme partie prenante de l'analyse démographique de part les fluctuations de personnes qu'elle génère entre saison et hors saison. Sur ce plan des correspondances sont certainement à construire entre gestion des flux touristiques et apport de nouvelles populations résidentes.

L'importance des flux de randonneurs et l'accueil en refuge reste très concentrés autour des grands sites touristiques, et touchent préférentiellement le cœur du Parc National et les réserves naturelles notamment. Le pic est géré sur un temps court en période estivale sur des séjours moyens de 3 à 5 jours au moment de l'accessibilité maximale du Massif.

L'estimation qui en est faite dans l'Atlas Statistique des Pyrénées de 2002 pour l'ensemble du Massif donne 13.000.000 de nuitées (été) et 7.000.000 (hiver) soit au plus 30 fois la population du Massif, hors comptabilité des résidences secondaires.

L'amplitude de ces flux interroge directement la nature des capacités d'accueil des territoires et des hébergements proposés. Elle pose aussi la question de la répartition spatiale de ces flux et leurs impacts en matière environnementale sur l'ensemble des ressources. Sur ces sujets, est-il possible aujourd'hui d'apporter la mesure d'une capacité d'accueil dans le respect d'un seuil de tolérance pour l'environnement ?

Les principaux sites touristiques et leur fréquentation :

- | | |
|-------------------------------|---|
| Plus de 100.000 visiteurs : | - Téléphérique du Pic Lumière à St Lary
- Centre thermo-ludique Aquensis à Bagnères-de-Bigorre |
| de 50.000 à 100.000 visiteurs | - Pont d'Espagne (télésiège lac de Gaube)
- Maison du Parc National à Cauterets
- Centre thermo-ludique à StLary |
| de 20.000 à 50.000 visiteurs | - Maison du Parc National à Luz-Saint-Sauveur
- Maison du Parc National à Gavarnie
- Maison du Parc à Arrens-Marsous
- Pavillon des abeilles à Cauterets |

Peuvent être ajoutés à ces chiffres ceux de la fréquentation touristique des stations de ski en hiver et l'impact de ces activités sur l'érosion des terrains (engazonnement,...) et les pollutions diverses (nettoyage des sites,...).

L'internationalisation du tourisme

L'économie pyrénéenne est largement axée sur le développement touristique et les services qui lui sont associés. Cette économie est aujourd'hui en pleine restructuration, et ses investissements s'orientent actuellement vers une offre internationale de tourisme durable. C'est l'objectif de la politique actuelle des pôles touristiques conduite dans le cadre de l'actuel Schéma de Massif.

Politique des POLES TOURISTIQUES

1 pôle touristique en vallée d'Aure

5 pôles touristiques en vallées des Gaves (Tourmalet, Gèdre-Gavarnie, Luz, Cauterets-Pont d'Espagne, Val d'Azun-Argelès-Hautacam)

1 pôle touristique par vallée d'Ossau et d'Aspe

L'objectifs des pôles est de favoriser un tourisme pyrénéen en toute saison par le développement d'une offre complète et diversifiée.

La mise en œuvre des pôles touristiques (contrats 2004-2007) s'est traduite par la réalisation d'un diagnostic stratégique alimenté par des enquêtes de fréquentation et des orientations marketing.

- combiner et renforcer la pertinence des offres existantes
- optimiser la promotion et la communication
- mutualiser des moyens et des actions
- se donner les capacités d'élargir les clientèles au delà des marchés traditionnels de proximité par des opérations coûteuses en communication.

Appuyer les pôles touristiques par des actions structurantes prises par les politiques de Pays

- moderniser les équipements d'accueil et les équipements touristiques
- aménager des équipements structurants au niveau des sites touristiques
- appuyer l'animation et la promotion des unités touristiques
- développer des produits touristiques spécifiques

Développer des coopérations entre les entités touristiques des Pays

- construire une image montagne
- développer la professionnalisation des acteurs du tourisme
- offre tourisme durable
- aider les professionnels à s'inscrire dans des marchés de qualité
- offre touristique coordonnée
- croiser les lignes de produits
- faire participer l'ensemble des savoir-faire à la valorisation d'une offre identifiée

Une réflexion stratégique est aujourd'hui en cours sur un bilan des premiers dossiers.

3) ENJEU DE L'ÉMERGENCE DE NOUVELLES ACTIVITÉS

Une complémentarité économique avec le piémont pyrénéen.

Le positionnement géographique de la zone d'adhésion du Parc regroupe les hauts cantons touristiques des quatre entités Pays présentes sur la zone.

Même si les hauts cantons touristiques forment des micros bassins de vie avec des autonomies d'emplois très marquées (88% d'autonomie d'emploi en moyenne), il est important que l'interprétation des évolutions économiques intègre une approche valléenne entre hauts cantons et piémont.

L'organisation de ces territoires de montagne révèle une dynamique locale très indépendante qui diffère nettement de la mobilité domicile-travail qui est le fait quotidien du piémont et de son lien aux pôles économiques de Pau, Tarbes, Lourdes ou Lannemezan. La gestion de la mobilité est ici celle des flux touristiques.

L'emploi des vallées repose ainsi sur une diversité de situations qui exploitent des niches économiques différenciées dans une complémentarité des secteurs secondaires (fond industriel en reconversion) et tertiaire (nouvelle économie des services).

Au delà de sa mission de protection et d'acquisition de connaissances sur la protection du patrimoine, on peut se poser la question de savoir si les activités du Parc National ne peuvent pas être des leviers potentiels de développement pour de nouveaux métiers ouvrant vers des qualifications et des savoir-faire novateurs. (cf : « La montée en force des emplois verts » dossiers du Monde novembre 2008).

Ces activités sont peut être à mettre en relation avec les besoins de connaissances et de méthodes qui font défaut aujourd'hui aux compétences développées par les Pays dans le domaine de l'environnement entre autre...

La question du rôle du Parc National est posée dans son implication en matière de développement local et d'appui à de nouvelles filières économiques pour qualifier son propre territoire de Parc.

Vers de nouvelles identités des métiers de la montagne

Les différents faits qui ont été établis jusqu'ici en matière d'apport démographique, d'évolution économique ou de création d'emplois concourent tous au constat que les évolutions économiques observées s'apparentent plus à des recompositions d'activités qu'à une croissance réelle de l'emploi.

Ainsi, sans avoir aujourd'hui véritablement de chiffres précis sur ces tendances, cette zone Parc National apparaît comme un lieu particulier de mutations d'activités (agro-tourisme, activités de loisir et services touristique, innovations techniques en direction de l'environnement, ouverture pédagogique à la nature,...) portées notamment par des recompositions professionnelles et identitaires du travail qui y cherche statut et reconnaissance sociale.

L'évolution des enjeux se vérifie notamment dans l'augmentation des demandes de formation plus personnalisé (cadre de la formation-développement, reclassement professionnel, formation des accompagnateurs par les agents du Parc National,...) répondant ainsi aux mutations des champs professionnels et à l'évolution des métiers.

Cette évolution des champs économiques est aussi celle des modes d'organisation de l'économie qui semble recomposer aujourd'hui de nouvelles identités professionnelles par la montée en puissance du tertiaire autour d'initiatives individuelles de type TPE et PME (recomposition majeure du territoire autour de la création d'entreprise individuelle).

Potentialiser ces nouveaux champs professionnels d'actifs non salariés par des statuts professionnels adéquats (métiers de la montagne, éveil à l'environnement, santé,...), ajuster la formation à l'accompagnement de projets individualisés, sont autant d'enjeux impliquant tout autant les entreprises dans le renouvellement du tissu économique local que des institutions comme le Parc National motrices d'un nouveau regard sur cet espace.

Les nouvelles conduites de travail par l'emploi des TIC (rôle du CETIR Pays des Nestes) contribuent à une mise en réseau de ces entités individuelles (TPE) et ouvrent un chantier important pour ce territoire en matière de structuration des compétences et des liens de complémentarité entre structures. Elles sont par ailleurs un équipement indispensable à l'accueil d'entreprises et d'activités.

Dans le contexte d'évolution des champs d'activités vers le tertiaire, on peut constater que les compétences et savoir-faire intègrent, dans leur approche économique, une dimension territoriale qui devient la base même de leur identité professionnelle (rapport du Parc National aux métiers de l'environnement).

La dimension territoriale devient déterminante comme support de réseau d'organisation au sein duquel l'entreprise va se définir (études (MTP) prospective 2002 sur les facteurs de localisation d'entreprises). En conséquence, l'implication des politiques territoriales de Pays dans les secteurs de créations d'activités et de pépinière d'entreprises, interroge la mise en place de nouvelles fonctions collectives de type OBSERVATOIRE, impliquées dans une approche territorialisée de l'économie.

L'évaluation de ce potentiel économique soulève par ailleurs quelques remarques. D'une part, le déficit endémique en personnes diplômées est un frein manifeste à l'évolution et à la mutation des métiers, laquelle repose d'autre part sur un appel extérieur de compétences à l'exemple des métiers de l'informatique.

Ce que nous disent les études produites sur le sujet à l'échelle pyrénéenne, est de dire que les compétences professionnelles sont souvent le fait d'apports extérieurs participant largement à la diversification des activités plus traditionnelles. C'est nous semble-t-il sur ces perceptions renouvelées du territoire que s'opèrent les reconversions du tissu économique local que nous observons aujourd'hui.

Le taux significatif de création d'activités (création d'établissements non agricoles) se démarque des moyennes nationales et autorise ainsi la possibilité d'une intervention significative dans les mécanismes d'accompagnement de projet (place de la formation-développement).

Le risque encouru est que le caractère aléatoire et individuel des créations de nouvelles activités contribue à l'isolement des porteurs de projet par une concrétisation difficile de leurs initiatives.

En conséquence, un des enjeux essentiels est que ces créations puissent participer à la recombinaison des dynamiques de développement des territoires par une mise en réseau de leurs initiatives. La place des TIC est au centre de la recombinaison de ces nouveaux réseaux économiques (sites web, réseaux de banque de données, information grand public,...).

ELEMENTS DE SYNTHÈSE : EVOLUTION DES FILIÈRES ET DES SAVOIR-FAIRE ENJEU DE L'ÉMERGENCE DE NOUVELLES ACTIVITÉS

La zone du Parc National repose sur une économie très spécialisée structurée autour de pôles touristiques. Ce tourisme est aujourd'hui en pleine restructuration pour cause d'une part du recul du nombre des fréquentations, et d'autre part des effets de destinations concurrentes.

L'image Pyrénées se structure en réponse à une concurrence mondiale, en ciblant une offre de tourisme durable autour de valeurs environnementales. De part son affichage « Pyrénées » le Parc National est de fait un acteur de cette politique.

Dans cette nouvelle conception du tourisme qui émerge, le Parc National a certainement une carte à jouer, d'une part par son fonds documentaire regroupant des connaissances naturalistes et d'autre part par la fourniture de conseils en matière de gestion de l'espace qu'il est potentiellement apte à produire. Ces deux éléments sont fondamentaux dans les démarches en cours dans la reconnaissance des savoir-faire du Parc National.

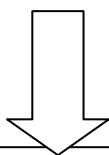
Malgré ses compétences reconnues, Le parc National ne peut être l'acteur unique de la préservation de l'environnement. Il faut qu'émerge en tant que relais potentiels de son actions un réseau d'initiatives et de métiers qui puissent faire écho à son engagement.

Sur ce point, l'appui à de nouveaux métiers émergents sur son territoire doit garantir sa solidarité avec les populations locales. L'accompagnement de nouvelles activités en relation à l'environnement peut constituer un atout d'avenir pour le Parc National et forger de nouveaux savoir-faire pyrénéens.

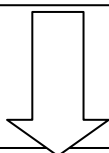
USAGES DES PATRIMOINES ET DE LEURS PRATIQUES

ENJEU DE LA STRUCTURATION DE L'ESPACE

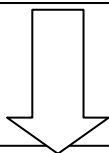
COMPÉTENCES ET CONCEPTIONS DES MISSIONS DU PARC



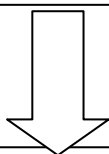
RÔLE DE PROTECTION DES PATRIMOINES



LA NATURE COMME « ENJEU SOCIAL »



PRESSION SUR LES USAGES ET BESOIN D'ARBITRAGE



**QUALIFIER UNE STRUCTURATION DE L'ESPACE
ROLE DU PARC NATIONAL DANS CE CHANTIER**

ENJEU DE LA STRUCTURATION DE L'ESPACE

1) NOUVELLES DONNES CULTURELLES DU RAPPORTS AU PATRIMOINE

Point de vue et approche de la question

Les chapitres précédents ont donné une lecture des évolutions territoriales sur des bases démographique et économique. Il en est ressorti une lecture d'un contexte local en mouvement identifiant des enjeux clés comme ceux de l'attractivité des vallées et du rôle majeur des recompositions démographiques, ou celui d'une nécessaire adaptation du tourisme face à un marché mondialisé.

Ainsi, au sein du territoire du Parc National s'entrechoquent à la fois des conceptions mondialisées du tourisme, et des volontés locales prises, d'une façon très pragmatique, dans des problèmes de reconnaissances d'activités et d'identités.

La nature n'est donc pas qu'une question locale et des arbitrages s'opèrent aujourd'hui à des niveaux décisionnels très différents comme l'ont démontré les développements des chapitres précédents (pôles touristiques, politiques de Pays, Schéma forestier pyrénéen,...).

Ainsi, l'analyse de la structuration de l'espace à l'échelle du Parc National est l'occasion de confronter les savoir-faire et les connaissances acquises par ses services aux mouvements et aux économies qui transforment aujourd'hui ce territoire. L'objectif est de savoir si les évolutions décrites sont en mesure de faire évoluer aussi les missions qui sont aujourd'hui celles du Parc National. L'autre question est de savoir comment les orientations de la nouvelle Charte peuvent répondre à ce contexte territorial en mutation.

Dans ce contexte il en résulte qu'à côté de ses dimensions traditionnelle et identitaire, les Pyrénées et particulièrement le Parc National à travers l'image symbolique de la montagne qu'il représente, sont à considérer comme un lieu ouvert de synergies et de fonctionnalités élargies plus complexes à gérer. La mission future du Parc National doit se constituer dans cette dimension relationnelle.

Ce potentiel d'une nature très attractive n'échappe pas à l'idée de « bien commun » et incite le développement d'un engouement social pour ces grands espaces. Ainsi, la construction identitaire des vallées se fait aujourd'hui dans un contexte particulier qui voit émerger une mise en concurrence des conceptions et des pratiques de la montagne avec les usages locaux et traditionnels. La montée en puissance de cette valeur sociale accentue la fréquentation, l'usage et la sollicitation des ressources naturelles, environnementales et patrimoniales des vallées.

Devant une fonction résidentielle et touristique en expansion, des offres touristiques multipliant les services de loisir hiver-été, des antagonismes se développent entre les activités de production et de protection des milieux. Cette mission d'intervention dans les équilibres naturels portée par le Parc National est ainsi à la mesure des pressions de loisirs touristiques qui s'exercent aujourd'hui sur ces espaces.

1- Le territoire Parc

Couvrant une superficie globale de 252 059 ha¹, dont 45 707 ha en zone centrale (espace de haute montagne, dont le point culminant est situé à 3 298 m) et 206 352 ha en zone d'adhésion (qui comprend le piémont pyrénéen), le Parc National des Pyrénées présente des paysages naturels de haute et moyenne montagne, dessinés par² :

- des glaciers (110 ha répartis en 6 glaciers), falaises et éboulis,
- de multiples lacs et zones humides (940 lacs au total sur une surface de 1351 ha, dont 218 lacs d'altitude),
- des forêts aux essences diverses (hêtre, sapin pectiné, pin à crochet, pin sylvestre, frêne commun, orme des montagnes, érable des montagnes, tilleul des montagnes...) et représentant au total : 12% de l'occupation du sol en zone centrale ; et + de 31% en zone d'adhésion,
- quelques landes et broussailles (près de 2% en zone centrale ; 3% en zone d'adhésion)
- des pâturages naturels en partie façonnés par l'homme, qui a défriché et écobué³, estives qui occupent la moitié de la superficie globale (+ de 46% en zone centrale ; près de 42% en zone d'adhésion)
- des sols nus (38% en zone centrale ; près de 12% en zone d'adhésion)
- et des terres agricoles (- de 1% en zone centrale ; mais près de 10% en zone d'adhésion)...

Parmi les plus remarquables, se trouvent les paysages façonnés dans les calcaires des grands cirques de Gavarnie, Troumouse, Estaubé, du massif du Vignemale, ou dans le granite du Balaïtous pour sa partie centrale, et les formations volcaniques du Pic du Midi d'Ossau à l'ouest⁴.

2- Les richesses écologiques faune et flore

Les espèces faunistiques et floristiques que compte le Parc sont nombreuses, en partie car elles sont longtemps restées à l'abri des influences humaines (longue absence de voies de pénétration des massifs pyrénéens)⁵.

Faune

Du point de vue de la **faune**, on compte ainsi en 2006⁶ :

- 379 espèces de vertébrés présentes dans le Parc, dont 143 présentes dans le Cœur, parmi lesquelles 112 protégées au niveau national et 43 d'intérêt communautaire (dont 8 prioritaires).
- 4 785 espèces d'invertébrés, dont 104 espèces patrimoniales.

La faune remarquable rassemble :

- oiseaux : Gypaète barbu, vautour percnoptère, vautour fauve, circaète Jean-le-Blanc, aigle royal, aigle botté, hibou grand duc, chouette de Tengmalm, pic à dos blanc, grand tétras, crabe, chocard, traquet rieur, lagopède alpin,
- mammifères : isard, ours brun, loutre d'Europe, desman des Pyrénées,
- amphibiens : euprocte des Pyrénées,
- reptiles : lézard montagnard,
- insectes: barbot, rosalie alpine, apollon, semi-apollo...

Flore

Du point de vue de la **flore** (flore vasculaire), le Parc intègre⁷ :

¹ Carte d'identité du PNP, source : <http://www.parcsnationaux-fr.com/docs/PNP-naturel.pdf>

² Carte d'identité du PNP, volet : caractéristiques physiques, paysagères et foncières du Parc, source : <http://www.parcsnationaux-fr.com/docs/PNP-naturel.pdf>

³ PA PNP 2005-2009, p. 9 Source : http://www.parc-pyrenees.com/francais/cadre_general_documentation.htm

⁴ PA PNP 2005-2009, p. 9 Source : http://www.parc-pyrenees.com/francais/cadre_general_documentation.htm

⁵ Atlas du PNP-2002, p. 10 source : <http://atlas.parcsnationaux.org/pyrenees/Page.asp?page=10&ancr=#debut>

⁶ Carte d'identité du PNP, source : <http://www.parcsnationaux-fr.com/docs/PNP-naturel.pdf>

⁷ Carte d'identité du PNP, source : <http://www.parcsnationaux-fr.com/docs/PNP-naturel.pdf>

- 1700 espèces de végétaux présentes dans le Cœur, soit 40% des espèces françaises métropolitaines ;
- 76 espèces endémiques pyrénéennes ;
- 130 espèces d'intérêt patrimonial ;
- et parmi les nombreuses espèces remarquables : l'Iris des Pyrénées, le lys des Pyrénées, l'edelweiss, etc.

Ces quelques chiffres permettent de comprendre pourquoi une très grande proportion de l'espace Parc a soit été incluse dans les inventaires nationaux et européens, soit a fait l'objet de protections⁸.

3) un espace de gestion : inventaires nationaux, européens et statut de protection

Ecosystèmes et habitats

De façon générale, l'espace Parc compte plus d'une 40ne de grands types d'écosystèmes et près de 350 types d'habitats naturels élémentaires. Une 100ne d'entre eux relève de la Directive communautaire «Habitats» dont une 30ne est prioritaire sur l'ensemble du Parc⁹ (6 dans le Cœur, pour une superficie de 5670 ha)¹⁰.

À ce titre, leur protection et leur conservation sont un des objectifs principaux du Parc national, la dynamique de ces milieux (ou de ces espèces) se révélant fragile et les menaces (réelles ou potentielles) qui pèsent sur eux rendant leur avenir incertain. Leur rareté ou/et leur originalité sont les autres composantes essentielles de leur classement «prioritaire».

Pour certains de ces milieux, mais plus souvent pour certaines de ces espèces, le Parc national constitue le seul lieu de présence connue sur les Pyrénées, ou bien héberge la majorité des populations¹¹.

Les inventaires

- L'inventaire national du patrimoine naturel est basé sur la délimitation de Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique ou Floristique (ZNIEFF), qui comprend deux niveaux d'appréciation, généralement emboîtés:

- les ZNIEFF de type I. Généralement de superficie restreinte, elles englobent des milieux ou des espèces rares ou remarquables, caractéristiques du patrimoine national ou régional. Ces zones sont considérées comme particulièrement sensibles à des aménagements ou à des modifications de leur fonctionnement écologique.

→ **Au total, 41 ZNIEFF de type I sont présentes sur l'espace Parc, dont la superficie oscille de quelques hectares à plus de 10000, la majorité de ces ZNIEFF de type I concernant des milieux alpins, ou lacustres ou bien des tourbières.**

- les ZNIEFF de type II. Elles constituent de grands ensembles naturels riches englobant une mosaïque d'écosystèmes et d'habitats. Sur ces zones, il importe de respecter les grands équilibres biologiques.

→ **Quatorze ZNIEFF de type II sont présentes sur l'espace Parc, avec une superficie comprise entre moins de 5000 à plus de 40000 hectares¹².**

- L'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) a été lancé par le ministère de l'Environnement pour recenser, parmi les zones présentant un intérêt ornithologique, celles pouvant bénéficier d'un statut de protection européen au titre des Zones de Protection Spéciale (ZPS) en conformité avec la Directive communautaire «Oiseaux».

→ **Sept ZICO ont été identifiées sur l'espace Parc (6 en Pyrénées-Atlantiques, 1 en Hautes-Pyrénées)** qui hébergent divers couples d'oiseaux d'espèces remarquables (gypaètes barbus, vautours percnoptères, aigles royaux, etc.), mais pas seulement. Ces ZICO abritent donc une importante diversité ornithologique¹³.

⁸ Atlas du PNP-2002, p. 10 source : <http://atlas.parcsnationaux.org/pyrenees/Page.asp?page=10&ancr=#debut>

⁹ Atlas du PNP-2002, p. 10 source : <http://atlas.parcsnationaux.org/pyrenees/Page.asp?page=10&ancr=#debut>

¹⁰ Carte d'identité du PNP, source : <http://www.parcsnationaux-fr.com/docs/PNP-naturel.pdf>

¹¹ Atlas du PNP-2002, p. 10 source : <http://atlas.parcsnationaux.org/pyrenees/Page.asp?page=10&ancr=#debut>

¹² Atlas du PNP-2002, p. 10 source : <http://atlas.parcsnationaux.org/pyrenees/Page.asp?page=10&ancr=#debut>

¹³ Atlas du PNP-2002, p. 10 source : <http://atlas.parcsnationaux.org/pyrenees/Page.asp?page=10&ancr=#debut>

Les espaces de protection

Au titre de la Directive «Oiseaux», des parties de plusieurs ZICO incluses dans le Parc ont été classées en **Zones de Protection Spéciales (ZPS)**, et ont donc vocation à être intégrées au réseau européen Natura 2000.

Pour les Pyrénées Atlantiques, seule la partie correspondant aux colonies de vautours fauves (82ha) de l'unique ZICO du département a été classée en ZPS¹⁴.

La procédure de **l'arrêté de biotope** a été très peu appliquée dans l'espace Parc, seules des portions de l'Adour, (...) ayant été classées en 1996 pour le desman (petit mammifère endémique des Pyrénées) et les salmonidés.

Plus récemment, 2 nouveaux types de classement pour des motifs davantage paysagers et culturels ont été mis en application sur l'espace Parc notamment à Cauterets.

▪ Une **Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbanistique et Paysager** (ZPPAUP) a ainsi été définie dans les Hautes-Pyrénées sur le village de Gavarnie et ses alentours en 1995 par arrêté du préfet de région.

▪ En 1997, l'ensemble Gavarnie - Ordesa Mont Perdu a été **inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO**, une légère extension de ce site étant prévue en l'an 2000. Ce classement consacre un ensemble paysager et géologique de renommée mondiale et scelle davantage la complémentarité des deux Parcs nationaux. Ce même ensemble géologique et paysager de Gavarnie avait déjà été classé Grand Site par l'État français en 1988, la charte étant révisée en 1997¹⁵.

Autres territoires gérés par le Parc et/ou en partie intégrés dans le PNP

En plus de son propre territoire, le Parc gère 2 territoires, en tant qu'établissement public¹⁶ :

▪ la **Réserve Naturelle du Néouvielle-RNN-** (Vielle-Aure, Saint-Lary-Soulan, Aragnouet 65), de 2313 ha en Aire d'Adhésion et dont les principaux types de milieux sont des milieux montagnards (altitude: 1750 à 3092 m): lacs, tourbières, milieux lacustres, pelouses et forêts d'altitude

▪ la **Réserve Naturelle d'Ossau-RNO-** (Aste-Béon, Bielle, Bilheres, Castet 64), de 82 ha en deux secteurs en Aire d'Adhésion et dont les principaux types de milieux sont également des Milieux montagnards (altitude : 500 à 1230 m) : falaises calcaires.

Parallèlement, 1 réserve naturelle volontaire (le SIVU du Pibeste) a été créée à l'initiative des communes en 1994, par arrêté du préfet des Hautes-Pyrénées, au nord de l'espace Parc à l'extérieur¹⁷.

En 2005, dans un souci d'efficacité et de cohérence, le Parc National des Pyrénées et les **Réserves Naturelles Régionales du Pibeste et d'Aulon** (65) ont souhaité rapprocher leurs efforts pour préserver et protéger durablement la biodiversité et le patrimoine culturel de cette partie des Pyrénées (...) via la signature d'une convention de partenariat qui se traduit par des actions sur le patrimoine naturel et culturel, l'accueil et la sensibilisation du public et le développement durable¹⁸.

Une réserve nationale de chasse et de faune sauvage, gérée par l'Office National de la Chasse, créée en 1971 sur la vallée du Moudang dans les Hautes-Pyrénées, vient compléter le dispositif des réserves¹⁹.

¹⁴ Atlas du PNP-2002, p. 10 source : <http://atlas.parcsnationaux.org/pyrenees/Page.asp?page=10&ancr=#debut>

¹⁵ Atlas du PNP-2002, p. 10 source : <http://atlas.parcsnationaux.org/pyrenees/Page.asp?page=10&ancr=#debut>

¹⁶ Carte d'identité du PNP, source : <http://www.parcsnationaux-fr.com/docs/PNP-naturel.pdf>

¹⁷ Atlas du PNP-2002, p. 10 source : <http://atlas.parcsnationaux.org/pyrenees/Page.asp?page=10&ancr=#debut>

¹⁸ La lettre n°5 –PNP, juin 2005

¹⁹ Atlas du PNP-2002, p. 10 source : <http://atlas.parcsnationaux.org/pyrenees/Page.asp?page=10&ancr=#debut>

2) EXPÉRIMENTATIONS ET USAGES DU FONDS DOCUMENTAIRE DU PARC NATIONAL

L'approche des espaces naturels et culturels

L'objectif n'est pas de rendre compte de l'activité du Parc National et de ses missions. Ce regard sera plutôt donné par l'exercice d'évaluation. Ce qui est retenu ici est plutôt de l'ordre des méthodes qui structurent l'approche naturaliste des terrains à l'exemple des espaces pastoraux, des espaces boisés, des espaces urbanisables et de l'approche des paysages. C'est une transversalité qui est interrogée dans ce chapitre.

De part son approche géographique, l'intitulé « enjeux de la structuration de l'espace » vise ainsi à mettre en vis à vis enjeux naturalistes et enjeux territoriaux afin de constituer des passerelles entre des intensions différentes qui s'appliquent sur un même espace. L'objectif est aussi de faire ressortir l'importance des enjeux spécifiques propre à la future zone d'adhésion où de faire émerger de nouvelles thématiques qui pourraient être fédératrices d'un travail commun avec les territoires.

L'usage du fonds documentaire

En matière de patrimoine naturel, le travail d'inventaire et de protection des espaces (notamment Natura 2000) mais aussi en matière de patrimoine culturel (ZPPAUP, petit patrimoine bâti..) a permis de constituer un fonds documentaire sur ces milieux particulièrement riches et sensibles aux modifications de leur fonctionnement écologique ou d'importance pour la culture valléenne. L'objectif de ces missions a donc été de constituer au fil du temps des bases de données qui sont aujourd'hui le cœur de métier et le savoir-faire naturaliste du Parc National.

Ces connaissances de terrain sont devenues des éléments argumentaires incontournables pour émettre des avis de protection à l'encontre d'interventions éventuelles sur ces milieux (élaboration de missions de protection comme celle sur la réglementation de la pression touristique, choix d'itinéraires, refus d'installation,...).

Ces connaissances doivent être rendues lisibles auprès des partenaires territoriaux et partagées avec les populations des vallées et même vers le grand public. Pour cela le Parc National a besoin de se doter d'un outil de communication interne et externe de type web pour que ce savoir-faire soit identifié et reconnu. (cf : développement dans le chapitre synthèse). Il faut que ces savoir-faire s'ouvrent au monde actuel de l'échange de connaissances.

Approche spatiale de l'environnement

Cette volonté de lier patrimoine naturel et culture a conduit à des partenariats étroits notamment avec le CAUE 65 autour d'actions emblématiques comme celles sur le devenir de l'espace pastoral et les métiers et savoir-faire qui y sont associés. Peut être initié dans un esprit conservatoire au moment où cette ressource patrimoniale tendait vers l'oubli, l'approche d'aujourd'hui semble beaucoup plus active dans l'appropriation d'une créativité et d'un rapport actualisé à la montagne (voir sur ce thème les productions du CAUE 65).

Il s'agit donc de rendre une tradition vivante dans ce rapport particulier à la montagne sans tendre inévitablement à une sanctuarisation des lieux et des coutumes, afin de donner aujourd'hui les moyens à une identité montagnarde de se construire. C'est ici nous semble-t-il le sens du guide pratique « Valoriser l'identité des Pyrénées dans les projets d'aménagement » de Juin 2002 initié en grande partie par des réflexions du Parc National et du CAUE 65.

Le diagnostic ouvre donc la question de la structuration de l'espace autour de pratiques emblématiques que sont le pastoralisme, la forêt, l'urbanisme, pour conclure sur une proposition d'approche globale par le paysage.

L'approche des espaces pastoraux

L'enjeu du pastoralisme dans son implication professionnelle a été traité dans la partie économique relative à l'agriculture. Il s'agit ici de prendre un biais différent qui est celui de sa perception en termes d'enjeu social autour d'une revalorisation et d'une réouverture des espaces et des potentiels fourragers.

Devant l'évolution des systèmes d'élevage et la tendance à l'agrandissement et au regroupement des cheptels, certaines ressources fourragères ont tendance à être délaissées au profit de zones plus accessibles. Cela se traduit souvent par l'adoption de systèmes d'élevage gérés de façon peu extensive (pâtures au plus proche des bâtiments) qui cohabitent avec un usage des estives. Système intensif et extensif cohabitent souvent au détriment des zones intermédiaires.

Ainsi, devant la fermeture de certains milieux, des opérations s'imposent pour réouvrir à l'exploitation certaines ressources fourragères dans un souci de gestion de l'espace collectif et de maintien d'un potentiel d'élevage. Ces actions en direction des zones intermédiaires ont donc le double objectif d'une part de maintenir un potentiel de ressources et d'autre part de préserver une cohérence spatiale dans la lecture paysagère de l'étagement montagnard.

Anciennement zone de demi-saison entre les terres de l'exploitation et les estives, les zones intermédiaires relèvent d'enjeux patrimoniaux exprimant des modes de relations à l'espace montagne. Les actions menées par le Parc National visent ainsi d'une part la restauration d'une ressource et de systèmes fourragers et s'intéressent de façon complémentaire au patrimoine architectural bâti (granges de demi-saison).

Contrairement à l'exploitation des estives qui repose la plupart du temps sur une propriété communale, la zone intermédiaire relève du droit de propriété privée et appelle en conséquence des outils spécifiques de gestion de type AFP (association foncière pastorale) rassemblant l'accord des propriétaires. Malgré le constat avéré d'une fermeture des paysages et de l'enfrichement des zones intermédiaires précédant leur boisement naturel, force est de constater que les outils mis en œuvre ne sont pas à la dimension des enjeux repérés : aujourd'hui trop peu d'AFP répondent de façon globale à l'évolution de ces espaces entre enjeux fourragers et forestiers.

Un des freins souvent évoqué à la réouverture des zones intermédiaires est d'une part leur degré de dégradation souvent important, et d'autre part une mobilisation insuffisante des troupeaux locaux pour l'entretien de cet espace. Dans le cas d'une insuffisance locale, la question posée est de savoir si des troupeaux extérieurs peuvent être mobilisés sur ces surfaces comme ils le sont pour les estives ?... Sur ce point, il est nécessaire de passer d'une gestion de la parcelle à une gestion plus globale de ces espaces intermédiaires. Il s'agit de démarches collectives et transversales à mettre en œuvre autour non pas d'un dossier d'aide individuelle mais d'une approche collective et concertée sur le devenir de ces espaces autour des différents intérêts qui la composent aujourd'hui et dans le futur.

Le développement du pastoralisme dans ses formes complexes de rapport à la montagne, est la seule réponse adaptée aujourd'hui en matière de gestion de l'espace (lutte contre la fermeture des milieux). L'impact d'une gestion raisonnée de ces espaces répond de façon complémentaire à la politique de biodiversité puisque la diversité des espaces ouvre sur la diversité des espèces. Les zones intermédiaires sont par exemple le lieu de reproductions d'espèces particulières (nidations,...).

Cette dimension environnementale (patrimoine naturel) et culturelle (patrimoine paysager) révèlent les espaces intermédiaires comme des lieux d'actions et de concertations privilégiées. A ce titre, la thématique forestière est un partenaire important à associer à ce travail sur les zones intermédiaires (relation à l'enfrichement, régénération spontanée de la forêt, choix des espèces,...). La thématique forestière peut être aussi présente dans l'approche des alignements de frênes qui structurent souvent ce paysage montagnard.

La place des « espaces intermédiaires » appartient aussi indirectement au pastoralisme. Comme son nom l'indique il s'agit d'une pratique de demi-saison qui consistait à utiliser des espaces fourragers situés entre l'exploitation et l'estive. Ces espaces sont aujourd'hui les premiers touchés par la réorganisation des systèmes d'élevage. Ces espaces sont emblématiques à la fois d'un usage spécifique du foncier, mais aussi riches d'un patrimoine pastoral (granges, bordes,...).

Ces espaces font aujourd'hui l'objet d'une politique spécifique de la part du Parc National sur des aspects de reconquêtes de la ressource fourragère et de pratiques traditionnelles de fauche. De part l'importance de leur évolution en matière d'enfrichement et de dégradation des granges, il devient aujourd'hui urgent que cet espace soit l'objet d'une politique globale qui intègre alors l'ensemble des usages potentiels de ces ressources tout en restant le trait d'union entre fond de vallée et estive.

L'approche des espaces boisés

La dimension internationale de la structuration de la filière bois aujourd'hui extérieure au massif pyrénéen, appelle à réfléchir cette ressource dans un nouveau positionnement interrégional dans lequel les acteurs locaux sont partie prenante. Délaissée par le marché mondial, l'actualité de la filière bois est confrontée aujourd'hui à une forte érosion de ses savoir-faire qui doivent malgré tout faire la preuve de capacités d'innovations fortes vers de nouveaux créneaux économiques. Les chiffres disponibles issus des données EAB/Agreste pour l'ensemble du massif pyrénéen donnent l'ampleur des évolutions en œuvre :

- Diminution des volumes sciés -34% en 9 ans (-34% pour conifères, -64% pour feuillus)
- Baisse du nombre d'entreprises -40% de 96 à 2005
- Recul des emplois salariés de la filière -42% 96 à 2005
- Absence de tris des bois et vente de tout venant
- Valeur ajoutée faite en dehors de la zone montagne

Ce constat motive aujourd'hui une réflexion sur la filière autour d'un Schéma Stratégique Forestier des Pyrénées (portage par l'Union Grand Sud des Communes Forestières) réunissant l'ensemble des acteurs concernés dont l'aboutissement est prévu pour 2009 (le Parc National a été invité à la démarche au titre du groupe sur la biodiversité). Cette approche inter-régionale de la ressource forestière à la dimension du Massif pyrénéen, ouvre sur une lecture prospective, dans la mesure où elle explore les synergies et les complémentarités de ressources et de savoir-faire à une dimension stratégique élargie.

A la dimension du Parc National, l'enjeu forêt est particulièrement présent en zone d'adhésion sur les communes forestières (31% de forêt en zone d'adhésion contre 12% en zone centrale). Ainsi, à côté d'une approche de gestion de la ressource et des savoir-faire, coexiste un regard sur la biodiversité faisant des espaces boisés un « cœur de patrimonialité » identifiant le Parc national dans une approche novatrice et naturaliste de la forêt. Cette nouvelle approche forestière répond parallèlement à de nouveaux usages sociaux qui valorisent cette ressource au titre d'un patrimoine social commun, autant de lieux symboliques de pratiques particulières (cueillettes fruits et champignons, balades en forêt, patrimoine culturel,...).

Sans pour autant devenir totalement un nouvel espace public, l'appel d'une approche « multifonctionnelle » de la forêt, est aussi au centre des concertations pour élaborer les documents spécifiques que sont les Chartes Forestières de Territoire, appuyées par le réseau

de la FNCOFOR. A ce jour peu de Chartes sont constituées sur les Pyrénées, une zone forestière du Parc National pourrait développer sur ce point une expérience remarquable en la matière.

En effet, rapportée à la problématique montagne dans un gradient climatique contrasté d'Est en Ouest, la ressource forestière devient partie intégrante d'une coexistence d'enjeux où l'approche multifonctionnelle est particulièrement prégnante : contribution à la bio-diversité, équilibres hydrauliques, lutte contre l'érosion (RTM), préventions des risques naturels (avalanches) et fourniture de services à caractères sociaux et éducatifs évidents.

Le lien entre environnement et filière touche au développement du bois-énergie en terme de ressource renouvelable et donc de respect des modes d'exploitation de la forêt. Cette approche peut être étendue par ailleurs à la gestion des zones intermédiaires propices à l'enfrichement. Ces approches conjointes sont par ailleurs génératrices de nouveaux savoir-faire et de qualifications de métiers qui sont certainement en mesure de régénérer la forte déprise actuelle des savoir-faire liés à la filière bois.

Sur ce créneau du bois-énergie le Parc National a des acquis incontestables en matière de connaissance et de gestion des équilibres entre feuillus et résineux à l'exemple de la hêtraie-sapinière très présente en zone d'adhésion. Cette réversibilité des productions qui a dans le temps tantôt favorisé le sapin comme bois de sciage, tantôt le hêtre en bois de chauffage est certainement encore la seule empreinte patrimoniale vivante d'une gestion forestière. Cette connaissance et cette pratique de la forêt doivent impacter aujourd'hui sur l'orientation de nouvelles filières et pratiques de la gestion forestière.

Autant les équilibres forestiers et la connaissance des biotopes liés à la faune protégée (ours, grand tétras,...) auquel il faut ajouter l'équilibre sylvo-cynégétique sont des savoirs ancrés dans les pratiques du Parc National, autant l'approche du changement climatique et de ces impacts potentiels directs sur la répartition et la croissance des ressources forestières est un domaine encore vierge de toute approche scientifique. Ce nouveau domaine est certainement à relier à l'intérêt génétique de l'adaptation des peuplements. Le Parc National a certainement des références à constituer en la matière : en ce sens, la frange pyrénéenne peut être considérée comme une montagne du « sud », c'est à dire frontalière d'une péninsule ibérique de plus en plus déficitaire en eau et donc emblématique d'enjeux et de risques particuliers.

Le maintien de la ressource forestière (renouvellement et prévention du vieillissement, gestion raisonnée, suivi des paramètres de biodiversité,...) est une responsabilité accrue pour les communes qui doivent faire appel à des conseils extérieurs. La particularité des communes de montagne est bien d'avoir à gérer des « espaces naturels » importants, au titre desquels les surfaces forestières sont autant de ressources communales à préserver et à gérer sur le long terme : 35% de forêt sur l'espace pyrénéen contre 27% en moyenne nationale pour 2006.

Au vu de l'importance des surfaces concernées, il serait utile que la forêt intègre une démarche territoriale globale (analyse des surfaces ONF et forêts privées, prise en compte de la forêt dans la gestion des PLU,...). Cette particularité partagée par les communes pyrénéennes ouvre sur l'élaboration potentielle d'un réseau fédérateur et créatif, porteur d'échanges d'expériences auquel le Parc National doit aujourd'hui prendre part et mener des actions exemplaires sur sa propre zone.

L'approche des espaces urbanisables

Le développement de l'habitat ouvre très fortement le marché à la construction neuve. En effet, dans la partie des hauts cantons touristiques, cette croissance avoisine les 13,8% de logements neufs en 99 (résidences secondaires et UTN). Ce chiffre est à rapprocher de l'extension du bâti en zone périurbaine des principales petites villes du piémont avec un taux de 14,3% (pression des lotissements des villages de piémont).

Les zones sur lesquelles s'exerce cette pression n'ont pas le même potentiel d'espace et les rares surfaces de fond de vallée contrastent avec l'étalement des surfaces urbanisables du piémont tarbais et palois. Cette occupation du sol est souvent source de conflit sur l'usage du foncier agricole, et occasionne de fortes demandes d'arbitrages dans la partition urbanisme/agriculture en zone de haute montagne. Sur les zones Parc National hors pression touristique directe constituées souvent d'un habitat dispersé la croissance de l'habitat est plus diffuse suivant l'accessibilité aux pôles économiques du piémont. Ces zones diffèrent par un ensemble plus important de logements vacants de l'ordre de 9% contre 4% pour les précédentes.

Bien que l'on observe des réactivités différentes des territoires, les orientations contenues dans les PLU auxquels adhèrent seulement 20% des communes de la zone Parc National, apparaissent inadaptées devant l'importance de la pression de l'économie résidentielle (réponse au coup par coup et absence de véritable politique foncière d'accueil d'une population active). Cette orientation résidentielle induit une carence endémique en logements locatifs à l'année, à l'exemple des hauts cantons touristiques constitués à +70% de résidences secondaires, alors que ces taux sont plus bas en moyenne montagne soit 40%, voire de 15 à 20% dans les zones du piémont.

L'absence de trame valléenne ne facilite pas les vues d'ensemble comme la conception ville-vallée jamais rendu opérationnelle. Les études pluri-communales autour de la mise en place de PADD sont encore trop peu nombreuses. Les zonages d'ensemble de type « paysage » présentent des difficultés de mise en œuvre dans le cadre législatif actuel.

L'économie résidentielle interroge l'ensemble des villages dans leurs fonctions de services publics qui ne peut être générée que par une population permanente. Ce constat d'une absence de vue globale ne prenant pas en compte l'usage du bâti, interroge les pratiques d'élaboration des politiques foncières dans l'intégration d'éléments de prospective et d'équilibre démographique. Sur ce point, un renforcement de structure est nécessaire à l'échelle des vallées entre les actions des différents CAUE 64 et 65, afin d'apporter aux territoires une évaluation prospective des enjeux qui pèsent sur les choix d'urbanisation.

Les pratiques d'accompagnement du Parc National dans les démarches d'urbanisme sont aujourd'hui le fait d'expériences innovantes et fédératrices d'enjeux globaux qui demandent à être poursuivies.

3) ENJEU DE LA STRUCTURATION DE L'ESPACE

L'approche par le paysage

L'approche du paysage a déjà fait l'objet de travaux scientifiques de la part du Parc National en relation notamment avec l'université de Pau ou encore le laboratoire CEPAGE de Bordeaux (Centre de recherche sur l'histoire et la culture du paysage). On citera volontiers l'ouvrage de synthèse consacré au paysage et politique du paysage dans le massif transfrontalier de Gavarnie/Mont-Perdu : « Analyse interdisciplinaire pour servir de fondement à la gestion durable d'un bien inscrit au patrimoine mondial » de janvier 2007.

Initié dans un premier temps par une approche des paysages du pastoralisme en 1981, le travail développé par le Parc National ouvre aujourd'hui sur la cartographie d'unités paysagères, Luz-StSauveur, Val d'Azun et Cauterets auxquelles sont associées des banques photographiques.

Les méthodes employées notamment à travers l'analyse diachronique ont révélé une évolution des usages et des rapports de l'homme à son environnement. En restant très descriptives sur les évolutions passées, elles ont généralement peu argumenté sur le devenir du paysage et l'ont rarement abordé sous l'angle d'une prospective territoriale. Pourtant, devant les pressions dont il est l'objet, il devient urgent que l'approche du paysage ne s'engage pas totalement dans un esprit conservatoire mais sache utiliser cette connaissance comme un outil d'identité et d'action. L'objectif est de convaincre au delà de l'établissement de Chartes Paysagères et poser la question des paysages à venir

Il est important au moment où les politiques de Pays souhaitent s'engager dans des approches globales comme elles le font autour d'un Agenda 21 (Pays des Nestes), ou d'une démarche concertée de PLU (Communauté de Communes d'Accous) que soient produits dans le même temps des outils qui engagent une vision du territoire à travers l'approche du paysage.

Dans l'intention de valoriser le fonds documentaire et photographique du Parc National, il est utile de faire coexister à la fonction pédagogique d'inventaire du paysage et des lieux emblématiques, une fonction prospective qui implique l'action des politiques d'aménagements à venir.

L'approche du paysage relève alors d'une pédagogie du développement par la valorisation de l'approche intégrée qui trouve ici la force d'une orientation culturelle. Dans cette dimension de développement territorial, la notion de paysage constitue un outil potentiel d'intermédiation pour le Parc National entre les conflits d'usage existant.

L'approche culturelle du paysage implique des savoir-faire spécifiques impliquant largement les acteurs locaux. L'économie du paysage est potentiellement un enjeu culturel et un vecteur de nouvelles qualifications professionnelles. Il constitue en cela une valorisation active des qualifications déjà présentes dans les missions du Parc National.

Ce travail doit s'ouvrir par exemple au réseau de la Convention Européenne du Paysage en intégrant des expériences faites sur d'autres territoires de montagne en Europe et ailleurs. Un tel sujet doit s'inscrire dans une dimension européenne.

Paysage et concertation autour des politiques publiques

L'approche du paysage peut être proposée comme outil de concertation auprès des populations valléennes. Le choix du paysage comme pivot de l'appropriation de la démarche territoriale est pensé comme un outil visuel à part entière venant appuyer les intentions de la Charte de territoire du Parc National.

C'est un moment d'échange important, engageant véritablement le regard que les personnes sont amenées à porter sur leur territoire. Cette approche vient par ailleurs densifier et donner une profondeur sensible au projet d'une future Charte. Des formes d'animation par l'image autour des représentations des paysages du Parc National sont ici à mobiliser.

Cette fonction de l'image dans sa puissance de description des enjeux paysagers doit être entièrement partie intégrante du site WEB du Parc National. (cf : chapitre synthèse)

ELEMENTS DE SYNTHÈSE : USAGE DES PATRIMOINES ET DE LEURS PRATIQUES ENJEU DE LA STRUCTURATION DE L'ESPACE

Le fonds documentaire constitué sur la base d'un travail d'inventaire et de protection des espaces (notamment NATURA 2000) est aujourd'hui un élément incontournable pour aborder les politiques territoriales sous l'angle de l'environnement.

Ces connaissances doivent être rendues lisibles auprès des partenaires territoriaux et même du grand public. Pour cela le Parc National a besoin de se doter d'un outil de communication interne et externe de type web pour que ce savoir-faire soit identifié et reconnu.

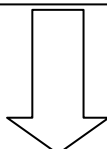
L'approche des politiques territoriales dans le cadre de la future Charte incite le Parc National à positionner ses savoir-faire sur une approche territoriale. Il semble que les travaux récents conduits dans le cadre de l'identification des paysages, ou le travail émergent sur l'approche des zones intermédiaires constituent ensemble un renouvellement des approches plus classiques conduites jusqu'ici par le Parc National.

La thématique des zones intermédiaires a l'avantage d'être un enjeu qui touche l'ensemble des vallées du Parc National, et de bénéficier par ailleurs de l'apport d'une continuité de travail apportée par les connaissances sur le pastoralisme sur lesquelles pourrait intervenir la forêt voire des approches urbanistiques dans une réflexion sur la destination des granges et des bordes.

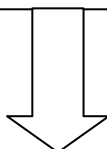
Le SIG apparaît dans ce travail comme l'outil de lisibilité et de spatialisation de l'ensemble des connaissances. C'est aussi le moyen efficace pour assembler un travail pluridisciplinaire.

ENJEU DES MÉTHODES ET DES EXPÉRIENCES

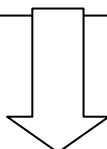
**RÔLE DU FONDS DOCUMENTAIRE
ET EXPÉRIMENTAL DU PARC**



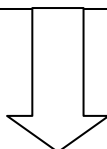
**RECONNAISSANCE DU PARC COMME
« LABORATOIRE EXPÉRIMENTAL »
PAR LES POLITIQUES DE MASSIF**



**NATURE DES THÉMATIQUES DONT S'EMPARENT LES
TERRITOIRES DE PAYS (CPER 2007-2013)**



**APPROCHE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AGENDA 21**



**QUALIFIER UNE TRANSFÉRABILITÉ DES EXPÉRIENCES ET
DES MÉTHODES VERS LES PAYS/ PNR**

ENJEU DES MÉTHODES ET DES EXPÉRIENCES

1) CONTEXTE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Positionnement et savoir faire du Parc National

L'appellation « Pyrénées » confère certainement au Parc National une dimension de « laboratoire expérimental » et de « vitrine » d'expériences montagne qui l'identifient dans des savoir faire propres et transférables au niveau des territoires (lien à constituer avec le bilan évaluatif du programme).

Cette idée de transférabilité est aussi appuyée par l'article 2 de la Convention Interrégionale de Massif 2007-2013 relative à « la préservation et la valorisation de la biodiversité pyrénéenne » qui reconnaît et soutient le rôle actif du Parc National comme espace d'expérimentation et de sensibilisation à la qualité environnementale. A ce titre des échanges d'expériences et des approches méthodologiques communes avec d'autres territoires organisés seront encouragées dans ce cadre là (PNR Pyrénées Catalanes, PNR Ariège).

Sans vouloir à ce stade engager de réflexion sur la stratégie même de la Charte de territoire du Parc National, il semble important que l'identité possible du Parc National puisse se positionner dans une capacité de mise en réseau et de communication de ses connaissances.

Le renforcement des compétences scientifiques sur des sujets novateurs, le rôle formateur et la dimension pédagogique du Parc National vers le jeune public sont autant d'éléments forts de communication du Parc qui peuvent être intégrés comme éléments de stratégie. (lien avec le bilan évaluatif du programme).

En conséquence, l'objectif de ce chapitre est de recenser les stratégies et les enjeux des territoires de projet qui interagissent avec le Parc National. Des fiches de synthèse pour chacun des territoires de Pays servent ici de support à la réflexion. Ces fiches ont été constituées d'une part à partir d'une lecture des documents stratégiques propres à chacune des entités Pays, complétées ensuite par des entretiens directs auprès des personnes responsables de la conduite des projets.

Les fiches PAYS

(CF : Tableau d'analyse des politiques de Pays)

Ce tableau présente la concordance des démarches territoriales aujourd'hui engagées par chacun des partenaires potentiels du développement de la Charte du Parc National.

Les commentaires sont proposés dans le chapitre qui suit.

2) ELEMENTS D'ENJEUX ET DE STRATÉGIE DES PAYS

Lecture des Chartes de PAYS

Les territoires de projets se définissent aujourd'hui dans des périmètres renouvelés à l'exemple des PAYS (quatre entités Pays au sein du Parc National) fédérant de nouvelles échelles géographiques autour d'un certain nombre d'enjeux collectifs (Chartes de territoire).

Dans ce contexte d'élaboration d'enjeux stratégiques, le Parc National se doit d'être attentif aux contenus même des projets et aux intentions qui y sont projetées pour mieux les accompagner et les soutenir dans la mesure où ils répondent au cœur de métier du Parc National.

En listant l'ensemble des enjeux inscrits dans les Chartes de territoire, ce travail de diagnostic a pu établir des correspondances dans la conduite du développement propre à chacune des entités de Pays. Sans évaluer la pertinence des approches l'objectif est de dresser une liste d'enjeux mobilisateurs de politiques territoriales (notamment CPER 2007-2013) afin d'établir des correspondances avec les orientations actuelles du Parc National.

3) ENJEU DES MÉTHODES ET DES EXPÉRIENCES

Vers une approche du développement durable

L'approche du développement durable traverse aujourd'hui l'ensemble des politiques publiques en y inscrivant le respect de l'environnement. Ce constat se vérifie pour l'ensemble de la programmation des politiques sectorielles aujourd'hui en œuvre sur ces territoires de montagne :

- politique foncière
- politique agricole
- politique pastorale
- politique touristique
- politique forestière
- etc...

Cette approche impulse aussi un changement de dimension dans l'approche des thématiques en privilégiant l'échelon de Pays ou l'intercommunalité. Ainsi les expériences souvent restreintes à de petits territoires sont appelées à diffuser dans des ensembles plus élargis : exemple de l'Agenda 21 mené par la Communauté de Communes de Véziaux-d'Aure.

D'un point de vue des méthodes de travail et de l'orientation différentielle des métiers entre ceux du Parc National et ceux des Pays, l'apport du Comité Scientifique et des laboratoires de recherche associés (CNRS, INRA,...), donne au Parc National une responsabilité de positionnement méthodologique vis à vis notamment de l'engagement de sa future Charte dans une démarche de développement durable. Cet engagement est aujourd'hui aussi celui des Pays par des expériences déjà réalisées à des niveaux locaux sur un Agenda 21.

Cette dimension de méthode, de transférabilité et d'échanges d'expériences est aujourd'hui un des points faibles du Parc National par rapport à un fonds documentaire et un savoir faire incontestable et reconnu par la Convention Interrégionale de Massif. Cette dimension doit aussi permettre au Parc National de s'engager avec les Pays qui lui sont co-substantiels, sur des dimensions de projets transfrontaliers et européens. C'est dans cette dimension que doivent être poursuivies les relations partenariales avec le Parc National d'Ordesa.

La question des cohérences des démarches territoriales : l'exemple des Pays

Le Parc National des Pyrénées doit, dans le cadre de son travail d'élaboration de la Charte, s'inscrire dans une démarche partenariale d'écoute et de compréhension des synergies avec les partenaires locaux. Il doit identifier en quoi il constitue un effet levier pour la qualité du territoire notamment dans sa dimension d'identification et de conservation des patrimoines naturels et culturels.

Un travail mené dans le cadre du présent diagnostic a porté sur une analyse de la cohérence du programme d'Aménagement avec les Chartes des Pays présents sur le territoire du Parc. Sans être exhaustif, il constitue une première base d'analyse de « cohérence externe » entre les objectifs du Parc et ceux des territoires de projet.

En effet, à la lecture des Chartes et des programmes de Pays élaborés dans le cadre des CPER 2007-2013, des convergences évidentes apparaissent sur les enjeux du développement si on les compare aux objectifs actuels du programme d'aménagement du Parc National. D'une façon générale, la recherche d'une identité pyrénéenne, et peut être avec elle celle d'une spécificité montagne, s'exprime d'abord à travers des socles patrimoniaux liés à l'architecture et au bâti comme aux dimensions publiques des villages (rénovation de places, églises, architecture remarquable, petit patrimoine rural,...). Cette dimension patrimoniale resurgit dans les approches culturelles sur des recueils de mémoire du territoire qui sont souvent la base de petits musées locaux sur la vie locale autour des thèmes attendus du pastoralisme notamment.

Sans être suffisant dans sa seule dimension d'inventaire, ce travail est incontournable pour que puisse être fondée une dimension plus prospective du patrimoine qui engage non seulement l'usage actuel de ce bien commun, mais interroge la continuité des pratiques dans les choix de constructions ou d'élaboration des PLU qui sont aujourd'hui les éléments d'une actualité très concrète. Comment construire des passerelles entre l'analyse des patrimoines et le positionnement de la construction et de l'urbanisme d'aujourd'hui qui puissent ouvrir une certaine créativité contemporaine ? Sur ce point il semble que le Parc National soit en mesure d'apporter aux territoires des réponses et des méthodes en diffusant plus largement les travaux produits avec les CAUE 65 et 64. Sur ce point, l'identité passe moins par des actions conservatrices que sur des aptitudes à concevoir le bâti d'aujourd'hui.

L'approche du patrimoine naturel est tout autre. Bien que cette thématique traverse l'ensemble des actions des programmes de Pays, les fonds documentaires et les savoir-faire appartiennent très nettement au Parc National. L'outil SIG ainsi que le travail constitué sur l'approche des paysages synthétise dans une dimension d'action et d'efficacité de terrain les éléments élaborés de façon plus sectorielle par les services spécialisés (faune, flore, forêt, ...). Ce savoir faire très élaboré qui est le cœur de métier du Parc National n'est pas à ce jour suffisamment connu des territoires qui par ailleurs ont grandement besoin de cette lecture globale. C'est pourquoi il apparaît capital de faire des « zones intermédiaires » un élément de concertation avec les territoires.

D'un point de vue des méthodes de travail et de l'orientation différentielle des métiers entre ceux du Parc National et ceux des Pays, l'apport du Comité Scientifique et des laboratoires de recherche associés (CNRS, INRA,...), donne au Parc National une responsabilité de positionnement méthodologique vis à vis notamment de l'engagement de sa future Charte dans une démarche de développement durable. Cet engagement est aujourd'hui aussi celui des Pays par des expériences déjà réalisées à des niveaux locaux sur un Agenda 21.

Cette dimension de méthode, de transférabilité et d'échanges d'expériences est aujourd'hui un des points faibles du Parc National par rapport à un fonds documentaire et un savoir faire incontestable et reconnu par la Convention Interrégionale de Massif. Cette dimension doit aussi permettre au Parc National de s'engager avec les Pays qui le constituent sur des dimensions de projets transfrontaliers et européens. C'est dans cette dimension que doit être poursuivie les relations partenariales avec le Parc National d'Ordesa.

Par ailleurs, des questions restent ouvertes sur des sujets qui ne sont pas aujourd'hui directement dans les compétences du Parc National, mais qui pourrait à termes constituer des partenariats potentiels avec les politiques de Pays. La question de l'innovation autour des métiers de l'environnement, le développement de filières énergétiques, l'offre d'activités et l'accueil de nouvelles populations résidentes constituent pour partie des champs d'actions à venir.

POTENTIALITE DE PARTENARIAT ENTRE PAYS / PARC NATIONAL

PARC NATIONAL - 5 finalites du programme	PAYS - contenu CPER 2007 2013 -
---	--

Mieux connaître les patrimoines naturels et culturels	
Approfondir la connaissance des patrimoines naturels et culturels	Construire une mise en réseau du patrimoine
Comprendre le fonctionnement de la biodiversité avec les activités humaines	Structurer les contrats de rivière Préserver les paysages
Poursuivre le suivi des espèces et des habitats prioritaires	
Constituer un territoire de référence pour la recherche	Développer une méthodologie de développement durable (agenda 21) Développer une méthodologie d'approche des patrimoines
	Actionner les outils d'urbanisme (PLU, SCOT,...)
Contribuer à la rédaction et à la mise en œuvre des documents de planification et de gestion des espaces ruraux.	Mettre en cohérence des logiques d'urbanisation à l'échelle intercommunale ou dans une dimension de Pays.
Favoriser un développement durable et une gestion conservatoire des patrimoines naturels et culturels	
Garantir l'intégrité de la zone centrale	Développer une démarche de « tourisme responsable »
Conserver et gérer le patrimoine naturel	Valoriser et préserver les sites naturels Réaliser des Chartes forestières (multiusage de la forêt)
Restaurer la qualité paysagère et le patrimoine du territoire	Structurer l'espace public des villages et des paysages Valoriser le petit patrimoine rural
Soutenir les activités traditionnelles pour gérer durablement le territoire	Développer un habitat à valeur environnementale et patrimoniale Soutenir la reconquête des espaces agricoles (zones intermédiaires) Assurer les conditions d'un pastoralisme fort (PGE, AFP,...) Valoriser les savoir-faire et productions locales
Promouvoir un tourisme durable et gérer la fréquentation	Soutenir les démarche de mise en réseau (labellisation) Développer une offre d'accueil de qualité (tourisme responsable) Construire une offre touristique sur une plus value identitaire
Mettre le patrimoine du Parc à la disposition de tous	
Informers, communiquer et éduquer à l'environnement	Sensibiliser et éduquer à l'environnement Développer des systèmes d'informations géographiques (CETIR,...) Informers et former sur les énergies renouvelables et les déchets
Rapprocher l'établissement des populations valléennes	Animer une politique culturelle Fédérer et professionnaliser les acteurs de la culture Favoriser l'accès aux TIC
Mettre en place des infrastructures d'accueil et organiser leur animation	Mettre en réseau des acteurs du tourisme
Accueillir et informer les publics en difficulté	Créer les conditions d'accueil des personnes handicapées
Disposer d'un organisme efficace pour accomplir ces missions	
Optimiser l'organisation de l'établissement	Rechercher des complémentarités et des synergies dans les actions Assurer la cohérence d'une politique de développement Favoriser l'expérimentation et l'innovation
Assurer le fonctionnement de l'établissement	
Insérer les activités du Parc dans des stratégies de coopération	Structurer et diffuser les échanges d'expériences
AUTRES AXES POTENTIELS DE DEVELOPPEMENT	
Sensibiliser les acteurs locaux à la gestion de l'espace	
Fédérer des approches globales dans une dimension montagne	
Promouvoir une dynamique collective d'accueil d'entreprises et d'initiatives ciblées métiers de l'environnement (énergie, SIG, ...).	
Accompagner les mutations d'activités vers de nouvelles valeurs économiques (qualification tourisme, qualification des métiers,...)	
Développer les filières énergétiques durables et novatrices (bois énergie)	
Offrir aux saisonniers des perspectives d'évolution professionnelle et personnelle (place de la formation à l'environnement, au patrimoine,...)	
Améliorer les conditions d'accueil et de logement des nouvelles populations	
Animation d'un projet culturel de territoire	
Développer des méthodes d'approche intégrée autour du développement durable	

Construire une concertation élargie autour d'axes fédérateurs (Charte Européennes Tourisme durable, Convention Européenne du Paysage,...).répondant à la qualification UNESCO (Gavarnie-Mt Perdu – Ordessa).

ENJEUX DU PARTENARIAT ENTRE PAYS / PARC NATIONAL

SUR LES COMPETENCES DU PARC NATIONAL

PORTER À CONNAISSANCE LE TRAVAIL DE QUALIFICATION DES PATRIMOINES NATURELS
 IMPLIQUER LES COMPÉTENCES DU PARC DANS LA QUALIFICATION DU PATRIMOINE BÂTI
 CONNAÎTRE LES PRATIQUES ET LES BASES DOCUMENTAIRES DU PARC
 FAIRE DES MAISONS DU PARC UN ESPACE PÉDAGOGIQUE OUVERT SUR LES VALLÉES
 QUALIFIER LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU DÉVELOPPEMENT PAR LES CONNAISSANCES PARC
 RAISONNER UNE FRÉQUENTATION TOURISTIQUE DES ESPACES MONTAGNE

SUR L'APPORT D'UNE APPROCHE GLOBALE

ALIMENTER UN DÉBAT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
 PROMOUVOIR UNE APPROCHE DE TOURISME RESPONSABLE
 ENGAGER UNE APPROCHE GLOBALE SUR LA GESTION DE L'ESPACE (URBANISATION,...)
 PROMOUVOIR LE PAYSAGE COMME OUTIL DE RÉFLEXION SUR LA GESTION DE L'ESPACE
 FÉDÉRER DES EXPÉRIENCES EMPBLÉMATIQUES AU SERVICE DES TERRITOIRES
 SOUTENIR UNE INSCRIPTION TERRITORIALE DES PROJETS

SUR UNE VALORISATION IDENTITAIRE

SOUTENIR UNE CONNAISSANCE CONSERVATOIRE DES PATRIMOINES
 SOUTENIR UNE LABELLISATION D'UNE GAMME DE PRODUITS LOCAUX
 ACCOMPAGNER LES MUTATIONS DE SAVOIR-FAIRE ET LE POSITIONNEMENT DES MÉTIERS
 DÉVELOPPER UNE APPROCHE CONTEMPORAINE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
 FAIRE DE L'ENVIRONNEMENT UN THÈME CULTUREL
 IMPLIQUER LES NOUVEAUX RÉSIDENTS DANS UNE APPROCHE TERRITORIALE

Sur DES AXES D'INNOVATION METHODOLOGIQUE

CONCEVOIR DES MÉTHODOLOGIES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
 PROMOUVOIR UN AXE MONTAGNE AUTOUR DE SYNERGIES DU DÉVELOPPEMENT
 ELLABORER DES OUTILS DE CONCERTATION AVEC LES DIFFÉRENTS ACTEURS DE LA MONTAGNE
 ACCOMPAGNER L'ÉMERGENCE D'ACTIVITÉS INNOVANTES (ÉNERGIE, ENVIRONNEMENT, ...)
 DIFFUSER LES EXPÉRIENCES ET LES BONNES PRATIQUES
 CONSTITUER UN RÉSEAU DE COMPÉTENCES TIC (VITRINE DES EXPÉRIENCES ET DES PROJETS)

Ce tableau hiérarchise les convergences qui apparaissent dans les enjeux du développement durable et territorial entre le Parc National et les Pays.

ELEMENTS DE SYNTHÈSE : RESSOURCES ET RÉSEAUX DU DÉVELOPPEMENT ENJEU DES METHODES ET DES EXPERIENCES

Le Parc National est un élément emblématique des Pays qui le composent. Dans le cadre du développement des Pays, les problématiques essentielles s'accordent autour de la mise en œuvre des conceptions du développement durable, objectif premier de la future Charte du Parc National.

Des convergences apparaissent donc sur les enjeux majeurs du développement des vallées. Le Parc National de part le fonds documentaire qu'il détient sur les connaissances naturalistes devient un partenaire incontournable de la mise en œuvre des politiques environnementales. Il est d'ailleurs cité dans plusieurs documents et des fiches action de politiques publiques Contrat de Projet ou Convention Interrégionale de Massif.

Les principaux axes de développement sur lesquels le Parc National est attendu concernent son aptitude à faire de ses connaissances naturalistes des éléments de prospective territoriale. Pour cela il faut que les services du Parc National intègrent une dimension territoriale c'est à dire qu'ils transforment les éléments de connaissance en objets de valorisation identitaire pour les territoires.

Pour cela il faut que les futurs partenaires que sont les territoires prennent conscience des connaissances acquises par le parc National. Sur ce point comme il a déjà été dit, il faut que le Parc National se dote d'un outil de communication performant tant dans sa communication interne que vers un public extérieur. C'est outil apparaît comme un préalable à la concertation avec les territoires.

Le Parc National a par ailleurs toutes les compétences pour s'investir dans l'élaboration d'une méthodologie du développement durable en valorisant ses expériences dans le domaine de NATURA 2000 et de l'Agenda 21.